



RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE. AVRIL 2022
LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL « LA FERME AUX ANIMAUX »
LES OUCHES
03240 TREBAN

Tél : 04.70.42.31.90 Mail : lafermeauxanimaux@orange.fr

SCOP (Société Coopérative et Participative), Agrément Préfectoral Entreprise Solidaire

EVALUATEURS :

- *Mr Alain HAAS*
- *Mr Olivier CAILLEAU*
- *Mme Béatrice DUTHIEUW*

ASSOCIATION AUTHENTIQUE AZIMUT

70. rue de Néchin 59115 LEERS.

03.20.75.68.98/06.11.36.69.71

authentiqueazimut@yahoo.fr

EVALUATEUR EXTERNE/ AGREMENT ANESM N° H 2009-11-291

Rapport formulé dans le cadre d'une mission d'évaluation externe confiée à AUTHENTIQUE AZIMUT, organisme habilité par l'ANESM, par l'association LE ROUCOUS, évalué conformément à l'exigence de l'alinéa 2 de l'art. L 312-8 du CASF et selon le cahier des charges défini à l'annexe 3-10 du CASF (décret 2007-975).

SOMMAIRE

1 – Présentation de l'établissement.....	p.3
1.1 Carte d'identité.....	p.3
1.2 Éléments de contexte historiques utiles.....	p.4
2 – Le déroulement de la mission d'évaluation externe.....	p.9
2.1 - Présentation conditions du marché et de l'équipe et du consultant	P.9
2.2 - Définition du cadre évaluatif spécifique	p.9
2.3 - Les sources d'information et recueil de données	p.10
2.4 - Cadrage/lancement – Suivi et restitution /Plan d'intervention sur site.....	p.14
2.5 - Difficultés rencontrées	p.17
3 – Le référentiel d'évaluation externe	p.18
4 – Jugement évaluatif et recommandations	p.20
Champ 1 : le projet d'établissement (conditions d'élaboration et mise en œuvre) et la qualité des prestations proposées	p.21
Champ 2 : La personnalisation de l'accompagnement, expression et participation individuelle et collective des usagers	p.39
Champ 3 : L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement	p.49
Champ 4 : la démarche d'évaluation interne et la prise en compte par l'établissement des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM	p.53
Champ 5 : La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques	p.59

5 – Synthèse de l'évaluation externe	P. 68
Introduction.....	p. 68
5.1 - Les conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement ou de service (PEPS) et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers	p. 69
5.2 - L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique	p. 71
5.3 - Personnalisation de l'accompagnement, expression et participation individuelle et collective des usagers	p. 72
5.4 - La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques	p. 73
Annexes	P. 75
L'abrégé et nos préconisations	p. 75
Appréciation globale de l'évaluateur externe sur la qualité du service rendu aux usagers	p. 89
Commentaires de l'établissement sur l'évaluation externe	p. 94
La convention	p. 95
Les cv des évaluateurs	p. 100
La déclaration sur l'honneur	p. 108
Sigles utilisés	p. 109

Éléments de présentation générale

ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION

NOM LVA « La ferme aux animaux »

1. Présentation de l'établissement

1.1 Carte d'identité

Nom de l'établissement ou service	SCOP LA FERME AUX ANIMAUX
Numéro FINESS	030004899
Numéro de SIRET	514 820703 00015
Type d'établissement/service	Lieu de vie et d'accueil
Budget d'exploitation 2020/2021	Budget 2020 = chiffre d'affaires 341 929 et résultat 32 916 Budget 2021 = chiffre d'affaires 335 694 et résultat avant impôt sur les sociétés 27 790
Capacité d'accueil	6 mineurs (4-18 ans)
Date prévisionnelle de renouvellement d'autorisation	29 janvier 2024
Coordonnées	Les Ouches 03240 TREBAN Téléphone : 04.70.42.31.90 mail : lafermeauxanimaux@orange.fr
Directeur de l'établissement	Emma SOLDATI
Nb total ETP	5,1

1.2 *Éléments de contexte historique utile*

(À partir des informations figurant dans les documents *Projet d'établissement*, et *Rapport d'Évaluation interne...*)

◆ **Organisme gestionnaire :**

Le lieu de vie la ferme aux animaux : Un fonctionnement original en SCOP

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) La ferme aux animaux est une structure d'accueil gérée par une société coopérative et participative du même nom. La SCOT a été créée le 15 septembre 2009.

Le choix de ce statut juridique a été porté et voulu pour des raisons éthiques et politiques par les initiateurs du projet, sensibles aux valeurs portées par le courant de l'Économie Sociale et Solidaire telles que la démocratie participative, la prééminence de la personne humaine, la solidarité et le partage.

La SCOP est gérée par deux co-gérants élus par les coopérateurs, Les gérants sont renouvelés tous les quatre ans, avec un tuilage pour le passage d'un gérant à l'autre. Dans ce choix coopératif, on note aussi une égalité des salaires pour tous les permanents du LVA, excepté pour la responsable. Actuellement, faute de volontaires, la SCOP n'a qu'un seul gérant.

La rencontre avec l'actuel gérant de la SCOP nous a permis de comprendre que la SCOP est un choix de statut militant qui engendre des choix organisationnels de travail : tous les salariés doivent postuler au bout d'un an de travail au statut de coopérateur.

Si la candidature du salarié n'est pas acceptée par l'assemblée des associés, il reste tout de même salarié de la SCOP et peut représenter sa candidature ultérieurement. Des personnes extérieures peuvent également prendre des parts dans la SCOP.

• *Les valeurs et principes portés par la SCOP et les professionnels du LVA :*

« Ce lieu que nous voulons continuer de co-construire, a l'ambition d'être un espace propice au changement et à la différence. Il réunit des personnes qui partagent la volonté d'une société plus juste et égalitaire. Sensibles aux principes de l'économie sociale et solidaire, convaincus que d'autres formes de travail sont possibles, nous avons fait le choix de nous constituer sous forme de SCOP (Société Coopérative et Participative). Les SCOP sont des organisations démocratiques, égalitaires et dirigées par leurs membres. Chacun peut en devenir coopérateur et ainsi partager l'entière responsabilité du travail réalisé. Il n'y a pas de directeur, pas de supérieur hiérarchique, nous sommes tous responsables et sur un pied d'égalité dans un fonctionnement horizontal.

Le choix de la forme juridique de la SCOP s'est réalisé sur la base des valeurs portées par le mouvement coopératif et partagées par les porteurs du projet de création : « Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. »

Les statuts de la SCOP « La ferme aux animaux » citent les valeurs suivantes comme fondamentales : la prééminence de la personne humaine ; la démocratie ; la solidarité et le partage. Ainsi, les coopérateurs de la SCOP tentent d'appliquer dans leurs relations de travail : la reconnaissance de la dignité du travail ; le droit à la formation ; le droit à la créativité et à l'initiative ; la responsabilité dans un projet partagé ; la transparence et une absence de pouvoir personnel ; la pérennité de l'entreprise fondée sur des réserves ; l'ouverture au monde extérieur. » Projet d'établissement 2016

◆ **Établissement ou service d'après le cahier des charges de l'évaluation externe.**

➤ ***Historique du LVA.***

Le projet de « La ferme aux animaux » s'enracine dans l'histoire d'un lieu et dans des histoires de vie. Il est porté par des valeurs communes qui s'enrichissent à chacune de ses étapes et tout le long de son évolution. Avant d'être un LVA, « La ferme aux animaux » était un Gîte d'enfants, une Ferme pédagogique et un lieu de soutien à la parentalité.

L'équipe initiale s'est étoffée petit à petit et le projet a évolué vers un accueil exclusivement en LVA. Les accueils de jeunes ont débuté en septembre de la même année. Le projet de création a été porté par les membres d'une même famille. Le LVA a commencé son activité d'accueil en septembre 2009 après avoir reçu une autorisation d'ouverture délivrée par le Conseil général de l'Allier le 29 janvier 2009.

Le noyau familial s'est enrichi dès les débuts de personnes d'horizons divers constituant au fil du temps une équipe de sept salariés. Cette équipe, en seulement sept ans d'existence, a connu des périodes difficiles qui ont marqué moralement les membres

restants qui ont heureusement su tirer des enseignements et conserver les héritages idéologiques pour garder le cap. » Projet d'établissement 2016

➤ ***Présentation du LVA La ferme aux animaux.***

Le lieu de vie et d'accueil est structuré autour d'une petite ferme constituée de quelques animaux. La ferme n'a pas une vocation de production, elle constitue un support aux activités entreprises avec les jeunes. La ferme aux animaux est située à Treban, une petite commune rurale dans le département de l'Allier. Le projet pédagogique s'appuie sur l'environnement de la ferme, les animaux, le jardin et son potager biologique, avec pour support principal le parcours scolaire des accueillis.

« Accompagner n'est pas vide de sens, et la responsabilité qui en découle n'est pas sans conséquences. Éduquer c'est aider l'autre à se construire en tant qu'individu et chercher à lui donner les bases de son émancipation. Ce n'est pas seulement remplir une fonction sociale, c'est prendre part à une réalisation collective sinon à une prise de conscience.

L'identité d'un lieu de vie et d'accueil c'est sa façon d'accueillir, c'est l'ensemble des petits détails qui rythment le quotidien, l'espace et le temps. Ces signes permettent aux personnes accueillies de connaître l'esprit du lieu. » projet d'établissement 2016

➤ ***Le public accueilli :***

Les jeunes accueillis sont tous confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le LVA détient une autorisation lui permettant d'accueillir des mineurs de 4 à 18 ans avec la possibilité d'une extension à des jeunes majeurs. Depuis l'ouverture la ferme aux animaux a accueilli une vingtaine de jeunes, filles et garçons âgés de 6 à 19 ans, originaires de différents départements.

Les accueils à moyen ou long terme sont privilégiés afin d'offrir plus de stabilité aux jeunes et de construire un projet pertinent.

Ce sont des mineurs bénéficiant d'un accueil provisoire selon l'article L.222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ou d'une décision de placement en assistance éducative en application de l'article 375 du Code civil.

L'autorisation d'ouverture permet l'accueil de jeunes âgés entre 4 et 18 ans. Pour les jeunes ayant atteint leur majorité sur place et obtenu un contrat jeune majeur, il est demandé ponctuellement des dérogations d'accueil afin de pouvoir continuer l'accompagnement.

Les jeunes accueillis sont en situation de rupture familiale ou institutionnelle avec des troubles psychologiques (malaise, troubles affectifs, de l'attachement, du comportement...) et sociologiques (dé-socialisation, difficultés d'intégration...). La spécificité de leurs problématiques implique la nécessité d'un accompagnement global du jeune.

C'est pourquoi le LVA mène un travail en coopération avec l'éducation nationale ou les centres de formations, le secteur hospitalier spécialisé (CMP, CHS...), les associations sportives et culturelles à proximité ainsi que les membres du réseau du LVA (amis, voisins, etc..).(rapport d'évaluation externe 2015)

La raison d'être de ce lieu est de créer les conditions permettant aux jeunes de s'apaiser et s'épanouir en se détachant de leurs situations et en préservant leur intégrité physique et morale. (Projet d'établissement 2016)

Ce n'est qu'une petite partie qui a été accompagnée lors de séjours courts (10 jours à 3 semaines). Soit dans le cadre de séjour de rupture où les jeunes se trouvent dans des situations instables (rupture scolaire et/ou institutionnelle et/ou familiale). Soit lors de séjours adaptés où le travail éducatif se focalise sur un objectif précis (séparation, observation...). Jusqu'à présent la durée moyenne d'un accueil est de 3 ans. Dans l'idéal la durée d'accueil minimale est d'une année scolaire afin d'éviter les ruptures. Elle peut perdurer si le jeune s'inscrit positivement au sein du lieu.

Globalement les jeunes sont placés au LVA après avoir connu des échecs ou des fins de placement en structure institutionnelle (foyers de l'enfance, MECS, service de pédopsychiatrie) ou chez des assistants familiaux. Nous avons également accueilli un jeune Mineur Isolé Étranger et un autre en primo-placement. Cette hétérogénéité dans les parcours et les cultures peut installer une dynamique de groupe bénéfique à chacun, elle nous paraît donc intéressante et mérite d'être poursuivie. Projet d'établissement 2016

Missions et fonctionnement :

Le projet d'établissement décrit les missions du LVA :

Le LVA « La ferme aux animaux » accueille des mineurs de 4 à 18 ans (des projets avec des jeunes majeurs sont aussi réalisables) garçons ou filles : il s'agit d'un accompagnement socio-éducatif personnalisé avec hébergement. La scolarité des accueillis est assurée à l'extérieur (qu'elle soit ordinaire ou spécialisée).

Le lieu a reçu une autorisation d'ouverture par le Conseil général de l'Allier le 29 janvier 2009, pour l'accueil d'un maximum de six jeunes bénéficiant soit d'un accueil provisoire (CASF article L 222- 5), soit d'une décision de placement en assistance éducative déléguée par l'ASE (Code civil, article 375).

Pour mener à bien ses missions le LVA met en œuvre et respecte les principes fondamentaux suivants : le droit à la protection des enfants, le maintien des liens avec la famille d'origine, le droit des parents notamment en matière d'autorité parentale

Le LVA a commencé son activité d'accueil le 15 septembre 2009 sous le statut juridique d'une SCOP (Société Coopérative et Participative)....

Les LVA restent des structures non inscrites dans un schéma départemental et répondent à une logique d'accueil nationale, « La ferme aux animaux » est un lieu qui poursuit aussi les trois grandes missions du secteur de la protection de l'enfance :

- *la protection physique et morale, au travers du cadre de vie du lieu d'accueil et de la présence d'une équipe pluridisciplinaire bienveillante.*
- *la prise en charge éducative et quotidienne qui est renforcée par « le vivre avec » en œuvre dans le LVA.*
- *la préparation d'un retour éventuel du mineur accueilli dans son milieu d'origine ou sa famille.*

Les missions des LVA s'inscrivent donc dans la définition donnée par le Code de l'Action Sociale et des Familles¹: « Un LVA vise par un accompagnement continu et quotidien, on parle de « vivre avec », à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies (d'où l'importance, entre autre, de l'ouverture du lieu vers l'extérieur, le tissu social dans lequel il est situé).

Il constitue le milieu de vie des personnes accueillies tout comme des professionnels (permanents).

A l'égard des mineurs il exerce une mission d'éducation, de protection et de surveillance ».

2. Le déroulement de la mission d'évaluation externe

2.1 *Présentation conditions du marché et de l'équipe et du consultant*

Le cabinet AUTHENTIQUE AZIMUT qui était déjà intervenu pour la première évaluation externe en 2015/2016, a répondu à la demande du lieu de vie et d'accueil « la ferme aux animaux » pour la réalisation de la seconde évaluation externe du LVA, conformément au Décret 2007-975 du 15 mai 2007.

Un troisième évaluateur s'est joint à l'équipe afin d'apporter davantage de neutralité pour cette seconde intervention.

L'évaluation externe du lieu de vie et d'accueil la ferme aux animaux a été réalisée par Alain HAAS, Olivier CAILLEAU et Béatrice DUTHIEUW, dont les CV figurent en annexe. Ils ont réalisé tous trois l'intégralité de l'évaluation externe, menant l'ensemble des investigations sur site, et rédigeant le présent rapport.

2.2 *Définition du cadre évaluatif spécifique*

Le présent rapport est composé des éléments suivants :

- √ Un référentiel d'évaluation, détaillé et complété à partir des investigations menées. Il correspond à un cadre proposé par l'ANESM et a été complété de questions spécifiques précisées lors de la phase de lancement par le comité de suivi associatif.
- √ Une synthèse
- √ En annexe, un chapitre de Préconisations – Abrégé, présentant les principales préconisations proposées par le/la consultant(e) et à débattre lors de la phase de restitution, pour appréciation et priorisation.

Prenant en compte le nouveau projet d'établissement, le dernier rapport d'évaluation interne, le précédent rapport d'évaluation externe et des attentes du lieu de vie et d'accueil la ferme aux animaux, le cadre évaluatif a été expliqué lors de la réunion de lancement, avec toute l'équipe de la ferme aux animaux afin d'expliquer les 5 champs de l'évaluation externe, les questions évaluatives, puis les questions spécifiques au LVA.

Les points qu'a souhaité souligner dans le cadre évaluatif le lieu de vie et d'accueil en accord avec les évaluateurs sont :

- l'organisation en SCOP, avec le partage des responsabilités, travail en autogestion
- le vivre avec, spécifique au LVA
- le cadre de vie : campagne, aliments en grande majorité bio ou locaux

2.3 Les sources d'information et recueil de données

◆ Liste des documents consultés

DOCUMENTS GENERAUX PREVUS PAR LA LEGISLATION ET PIECES TECHNIQUES		
<i>Documents permettant d'identifier la personne morale de droit privé gestionnaire de l'ESSMS</i>	•	■
<i>Copie de l'autorisation (...) avec un descriptif des activités, des publics accueillis</i>	•	■
<i>Organigramme et document relatif aux personnels : effectifs en poste, répartition par catégorie</i>	•	■
<i>Le projet d'établissement et autres documents de référence utilisés : charte, supports de démarche qualité</i>	•	■
<i>Livret d'accueil</i>	•	■
<i>Règlement de fonctionnement</i>	•	■
<i>Document individuel de prise en charge (DIPC) ou Contrat de séjour</i>	•	■
<i>Les comptes rendus du conseil de la vie sociale ou de toute autre forme de participation conformément à l'article L. 311-6</i>	•	■
<i>Les documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité</i>	•	■
<i>Résultats de l'EI et tout document utile à la compréhension de sa réalisation et une note retraçant les choix opérés pour donner suite aux préconisations de l'évaluation interne.</i>	•	■

AUTRES DOCUMENTS CONSULTES MIS A DISPOSITION		
<i>Rapport d'activité</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Documents organisation associative</i>	Documents de l'organisation en SCOT	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)</i>		<input type="checkbox"/>
<i>Conventions de partenariat</i>	•	<input type="checkbox"/>
<i>Documents de présentation de l'établissement et des services</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Modalités d'expression des usagers</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Prévention de la maltraitance</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Procédures internes</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Rapport d'audit ou d'inspection</i>	•	<input type="checkbox"/>
<i>Projet personnalisé</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>GRH (Fiches de poste, ...)</i>	En cours	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Formation continue</i>	•	<input type="checkbox"/>
<i>Documents de présentation d'activités</i>	•	<input checked="" type="checkbox"/>

◆ Investigations menées

✓ Entretiens

Date	Nature entretien	Fonctions des participants
Lundi 8 novembre 2021	Entretien individuel	Gérants
Lundi 8 novembre 2021	2 Entretiens collectifs	Equipe
Lundi 8 novembre 2021	Entretien individuel	Educateur présent
Lundi 8 novembre 2021	Entretien collectifs	Jeunes
Mardi 9 novembre 2021	1 Entretien individuel	Educateur présent
10 Mercredi novembre 2021	1 Entretien individuel	Gestion administration
Mardi 9 novembre 2021	7 Entretiens individuels par téléphone	Partenaires (Cf. les partenaires) /famille/salariée

Soit au total :

- 4 entretiens individuels avec des salariés
- 2 temps/Salariés en entretien collectif
- 1 temps entretien collectif avec les jeunes
- 7 entretiens téléphoniques : 5 Partenaires de l'établissement, une famille, une salariée
- 5 usagers

✓ Observations

Date	Moment observé / Lieu-site	Nombre et qualité des personnes concernées
Lundi 8 Novembre 2021	Réunion organisation	Oui
Lundi 8 Novembre 2021	Réunion	Oui
Mardi 9 Novembre 2021	Temps de vie collective	Repas du soir
Mardi 9 novembre 2021	Temps de vie collective	Veillée
Lundi 8 novembre 2021	Visite locaux	Oui

2.4 *Cadrage/lancement - Suivi et restitution*

- **Lancement – le 01 octobre 2021**
- **Restitution (réunion contradictoire) *en visio* : le jeudi 24 mars 2022**

PLAN D'INTERVENTION SUR SITE
EVALUATION la ferme aux animaux 08/09/10 novembre

Dimanche 07 octobre arrivée le soir :

Repas chez Milena Emma, Alain H, B Duthieuw, O Cailleau

Jour 1 : Lundi 08 novembre 2021

Olivier C Alain H Béatrice D

Matinée 9 h30/12h30 Participation à la réunion d'équipe/ Présentation et Explications de l'E.E/Echanges

Retour sur l'étude documentaire des pièces techniques

13h Repas AUBERGE DE TREBAN Anne Sophie et Charles Henri / partenaire

14h30 : Olivier C Alain H Béatrice D

Échange collectif avec l'équipe (éducateur ancien / éducateur nouveau) sur les thèmes de l'évaluation externe : Le parcours usager (Admission projet, sortie)

Les liens avec l'ase la famille, l'éval interne, Transmissions, projet du Lieu, individuels, évaluation interne et du PAQ /réalisé à faire
Etude documentation.

17h Rencontre avec les enfants accueillis. Visite de la maison. R.V du lendemain avec les enfants

Jour 2 : Mardi 09 novembre 2021

Alain H Olivier C

Matinée : Rencontres individuelles avec les permanents : Christine, Emiliano

A .M : R.V avec les partenaires : Appel des partenaires selon la liste fournie :

- Entretien Anne Sophie Costa Redol salariée mardi entre 14h et 15h30
- Référents ASE : Mme Elisa Yvon ref ASE Nièvre am 06.67.57.90.92
Cyrille Cézévat ref ASE saf bourg la reine 06.24.12.82.20 PARIS 06.24.12.82.20
- Mr Montpellier professeur histoire geographie Collège mardi 15h/16h tel 04.70.47.12.53
- Une famille. Mère d'Anouck 06.82.26.09.27
- Psychologue, supervision/Alain H

14h/15h30 : Temps bureau Emiliano/ Alain

Observation d'une intervention éducative (sur place ou en extérieur)

17h Entretien avec Milena, fondatrice du lieu /Histoire/transmission : Béatrice

19h Participation Repas Olivier C Béatrice D Alain H Soirée avec les accueillis.

Rv individuels avec les enfants

J3 (matinée) mercredi 10 novembre 2021

Terminer si besoin tâches j1- j2

Temps Bureau Alain H et B Duthieuw La fonction employeur L'administratif /facturation/organisation du travail/paie...SCOP :

Milena et Emma

L'administratif /les dossiers/ gestion des risques/formation prof/scoop/facturation...

Olivier C , Béatrice D Alain H

Rédaction du pré rapport

REUNION CONTRADICTOIRE/ PRESENTATION

DU PRE RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE EN VISIO le jeudi 24 mars

Rendu rapport final : fin mars, début avril

Personnes à rencontrer et temps à prévoir lors de l'intervention sur site :

- les professionnels des différents postes
- Les usagers et leurs familles (vous pouvez prévoir des entretiens téléphoniques si les familles ne peuvent venir sur site)
- Les partenaires (vous pouvez prévoir des entretiens téléphoniques si les personnes ne peuvent venir sur site)
- Consultations des dossiers et autres documents

2.5 Difficultés rencontrées

En dehors des difficultés liées au COVID, (report de l'intervention sur site, des enfants du LVA ayant contracté le COVID), nous n'avons pas rencontré de difficultés spécifiques, pour effectuer la mission.

Nous remercions l'équipe pour la qualité de l'accueil, sa disponibilité et la transparence dont chacun a fait preuve au cours de la démarche, particulièrement la coordinatrice du projet pour sa disponibilité quant aux compléments d'information après la visite sur site.

3. Le référentiel d'évaluation externe

◆ Un référentiel sous forme de tableau

Pour faciliter la lecture et l'appropriation du référentiel, celui-ci est présenté sous forme de tableau.

Ainsi, l'on distingue pour chaque entrée les objets, les critères et les questions évaluatives, et les indicateurs mobilisables, puis l'analyse et la formulation du jugement évaluatif, et enfin les recommandations.

Nous vous proposons ci-dessous et pour rappel, une définition simple du contenu de chaque colonne.

Objet	Critères - Questions évaluatives - Indicateurs	Analyse et jugement évaluatif	Recommandations
<i>On appelle objets d'évaluation les points à observer qui représentent un enjeu particulier. Ils ont pour caractéristique d'être « cernables » identifiables et questionnables</i>	<p>Les critères formalisent le « point de vue », à partir desquels l'évaluateur porte un jugement. Ils permettent de formuler les questions qu'on souhaite se poser (« questions évaluatives »).</p> <p>Ainsi mobiliser le critère « efficacité » engage l'évaluateur à répondre à la question : les objectifs du parcours/action ont-ils été atteints ? ; celui de la « pertinence » : le contenu et les moyens déployés étaient-ils adaptés ? ; ...</p> <p>Les indicateurs sont des « indices » permettant d'argumenter en vue de porter un jugement de valeur sur l'action. Ils permettent de mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou l'espace. On les collecte (investigations) et on les analyse pour porter son jugement sur l'action.</p> <p>Les investigations constituent les moyens/sources à partir desquels on collecte les indicateurs (tableaux de suivi, analyse documentaire, entretiens, observation de réunions, étude par questionnaire, etc.)</p>	<i>A partir de l'analyse des éléments recueillis lors des investigations, le consultant donne une valeur à l'action menée, en formulant un jugement.</i>	

◆ **Les critères d'évaluation**

		Critères de valeur
Opinion		Le jugement est positif si des acteurs impliqués directement ou indirectement dans le dispositif portent eux-mêmes un jugement positif.
Pertinence		Le jugement est positif si les objectifs du projet d'établissement sont en adéquation avec les besoins identifiés et les missions imparties
Conformité		Le jugement est positif si l'action a effectivement touché la population visée, conformément au projet ou à ce qui est jugé souhaitable et son déroulement respecte un certain nombre de prescriptions (une norme) qui ont été formulées indépendamment de l'évaluation.
Ajustement/régulation		Le jugement est positif s'il existe des dispositifs de gestion, de suivi et d'évaluation des actions menées et qui favorisent l'adaptation de l'action
Cohérence		Le jugement est positif si les différentes actions ou composantes d'action intervenant sur le même terrain ne sont pas contradictoires, ou mieux sont synergiques.
Efficiences		Le jugement est positif si l'action utilise sans "gaspillage" les ressources dont elle dispose
Impacts	Efficacité	Le jugement est positif si l'action a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés.
	Effets induits	Le jugement est positif si l'action a entraîné des effets induits positifs sur le public et dans son environnement, ou au moins, si elle n'a pas entraîné d'effets négatifs.

4. Jugement évaluatif et recommandations

◆ Cinq champs structurant l'évaluation

Les attendus de l'évaluation externe des ESSMS sont formalisés dans le décret n°2007-975 du 15 mai 2007. Nous avons mis ces attendus en perspective avec les différents travaux de l'ANESM et notre expérience du secteur afin de construire cet outil. Ce référentiel comprend donc 5 entrées *tenant compte* :

- des attendus de l'évaluation externe des ESSMS formalisés dans le décret n°2007-975 du 15 mai 2007.
- des exigences de l'ANESM en termes de présentation de la synthèse et de l'abrégé.

les 5 thèmes	Correspondant dans la synthèse à :	Correspondant dans l'abrégé à :
1. Le projet d'établissement (conditions d'élaboration et de mise en œuvre) et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers	A/ les conditions d'élaboration du PE : items 3 à 12	3. Les conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers
2. Personnalisation de l'accompagnement, expression et participation individuelle et collective des usagers	C/ Personnalisation de l'accompagnement : items 14 à 19	5. Personnalisation de l'accompagnement 6. Expression et participation individuelle et collective des usagers
3. L'ouverture de l'établissement sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel, et économique	B/ Ouverture de l'établissement... items 10 à 13	4. L'ouverture de l'établissement sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel, et économique
4. La démarche d'évaluation interne et la prise en compte des recommandations de bonnes pratiques	Introduction items 1 et 2	1. La démarche d'évaluation interne 2. la prise en compte des recommandations de bonnes pratiques
5. La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques	D/ Garantie des droits et politique de gestion et prévention des risques items 20 à 22	7. La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

✓ **Champ 1 : le projet d'établissement (conditions d'élaboration et mise en œuvre) et la qualité des prestations proposées**

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
projet d'établissement et de service :		
<p>✓ Méthodologie d'élaboration</p>	<p><i>Critères : Implication de la direction d'établissement, de la direction associative démarche participative associant toutes les catégories de professionnels, des usagers, (des familles,) des partenaires</i></p> <p>Le projet d'établissement qui était en début d'écriture lors de l'évaluation précédente, a été finalisé. Tous les permanents ont participé à la réflexion et à la rédaction, ainsi que la personne chargée de l'entretien et celle assurant le suivi scolaire.</p> <p>Les permanents de l'équipe ont participé à la rédaction à raison d'une réunion par mois de de janvier à juillet 2016.</p> <p><u>Point fort : le projet est investi par l'équipe et constitue un réel guide pour l'action au quotidien</u> Cependant le projet est moins approprié par les personnes extérieures.</p> <p><u>Point fort : Une des valeurs fondamentales de la ferme aux animaux est la co construction et le partage et c'est dans cet esprit que le projet d'établissement a été pensé et construit</u></p> <p><u>Point fort : Un questionnaire a été envoyé aux partenaires ainsi qu'aux usagers et à leurs familles afin de les associer.</u></p> <p><u>Point fort : Pour ce faire la recommandation de l'ANESM a été étudiée par l'équipe qui a choisi de s'appuyer sur le plan proposé dans cette RBPP.</u></p> <p><u>Point fort : La méthode de travail pour l'élaboration du PE est discutée et réadaptée en équipe</u></p>	<p>Développer davantage les modalités d'appropriation par toutes les personnes concernées par le projet d'établissement (usagers, familles, nouveaux salariés, partenaires).</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Actualisation</p>	<p><i>Critère : dernière mise à jour actualisation prévue (modalités, date)</i> La mise à jour n'a pas été prévue dans le projet existant, celle-ci est à prévoir. L'équipe envisage une réactualisation tous les 5 ans comme le prévoit la loi.</p>	<p>Mettre régulièrement à jour le PE en définissant dates et modalités pour ce faire, en prenant en compte des recommandations de bonnes pratiques.</p>
<p>✓ Contenu minimum exigé</p>	<p><i>Critères : voir RBPP/déclinaison de l'objectif central en objectifs opérationnels cohérents (= item 3 synthèse) adaptation de l'objectif central et les ressources mobilisées, en interne à l'extérieur (territoire d'intervention) (= item 4 synthèse)</i></p> <p><u>Point fort : pour la réécriture du projet, le LVA s'appuie sur le plan proposé par l'ANESM et il présente clairement le projet de la structure avec des pistes d'actions concrètes qui sont planifiées.</u></p> <p><u>Point fort : En ce qui concerne la déclinaison de l'objectif central - l'accompagnement au quotidien- en objectifs opérationnels cohérents, celui-ci est décliné de façon claire et détaillée dans le projet d'établissement ».</u></p> <p><u>Point fort : L'objectif central -l'accompagnement au quotidien-est adapté aux ressources mobilisées à l'interne (équipe professionnelle formée) et à l'externe (cf. partenariat).</u></p> <p><u>Point fort : Le projet d'établissement est un document en bonne et due forme.</u></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
✓ Communication du PE-PS	<p><i>Critère : diffusion et appropriation (professionnels, usagers, partenaires)</i></p> <p><u>Point fort : Le projet est disponible pour les salariés, sur le site du LVA, il est aussi remis sur demande, de même pour les partenaires.</u></p>	
✓ Place du PE-PS dans l'établissement ou le service	<p><i>Critère : guide de référence pour les professionnels (les nouveaux, les stagiaires à minima)</i></p> <p><u>Point fort : Le projet d'établissement est régulièrement consulté par l'équipe.</u></p>	<p>Poursuivre la démarche d'appropriation du PE en tant que guide pour l'action au service de tous.</p>
✓ Questionnement éthique et gestion des paradoxes	<p><i>Critères : comment est-ce mobilisé ? (instance spécifique, en réunions,) les questionnements et orientations retenus sont-ils répertoriés ?</i></p> <p><u>Point fort : Le questionnement éthique et la gestion des paradoxes sont mobilisés.</u></p> <p>Le lieu de vie et d'accueil a travaillé la question du paradoxe entre autonomie et sécurité par exemple.</p>	<p>Faire état dans le PE des questionnements éthiques mobilisés.</p>
✓ Prise en compte des recommandations de l'ANESM	<p><i>Critère : utilisation de la RBPP pour la mise à jour</i></p> <p><u>Point fort : Il s'inspire de la recommandation de bonne pratique de l'ANESM pour la mise à jour.</u></p> <p>Les recommandations suivantes ont été mobilisées :</p> <p>« Bientraitance définition et repères pour la mise en œuvre »</p> <p>« Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses. »</p> <p>Des thèmes abordés dans les RBPP comme la relation éducative ont été</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	étudiés à partir d'autres supports, à base d'écrits de Maela Paul « Ce qu'accompagner veut dire » + « Une réflexion pour définir l'accompagnement : approche systémique » et Deligny « Journal d'un éducateur ».	
✓ Recueil des besoins et des attentes des usagers	<p><i>Critère : modalités de consultation des usagers</i></p> <p>Les besoins et attentes des usagers sont pris en compte par le biais du compte-rendu des groupes d'expression et des enquêtes de satisfaction, ainsi que les échanges informels éducateurs / jeunes.</p> <p>Une participation des usagers aux groupes de travail pour la rédaction du PE a été faite par le biais de questionnaires.</p>	Impliquer directement les usagers et leurs familles pour la rédaction du projet d'établissement.
✓ Offre de service adaptée au regard des évolutions	<p><i>Critères : connaissance du public (actuel, pressenti) formalisée ? adaptation de l'offre réalisée, projetée ?</i></p> <p><u>Point fort : La ferme aux animaux s'adapte constamment à l'évolution des profils accueillis. En fonction des personnalités et de l'âge des enfants accueillis qui fait évoluer la dynamique de groupe.</u></p>	
<i>Autres outils loi 2002-2 : livret d'accueil, charte des droits et des libertés des personnes accueillies, contrat de séjour, règlement de fonctionnement</i>		
✓ Rédaction, contenu	<p><i>Critères : y compris forme (lisibilité, illustrations, traductions, facilité à le lire) mises à jour (modalités et fréquence)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le règlement de fonctionnement intègre-t-il : ✓ règles de vie collective ; OUI ✓ obligations faites aux usagers pour la réalisation des prestations ; OUI <p>Il est noté que les usagers s'engagent à participer aux activités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mesures à prendre en cas d'urgence ; OUI recommandation de l'évaluation externe précédente suivie. ✓ 	<p>Associer les jeunes accueillis à la révision du règlement de fonctionnement</p> <p>Bien différencier ce qui relève du livret d'accueil de ce qui</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>✓ dispositions relatives aux déplacements et aux prestations délivrées à l'extérieur ; OUI</p> <p>✓ mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens (poursuites judiciaires en cas de faits graves – violences...); OUI</p> <p>✓ obligations de l'établissement en matière de protection des usagers (signalement, information concernant les sorties non autorisées, ...). OUI</p> <p><u>Point fort : le règlement de fonctionnement est conforme aux obligations 2002.2</u></p> <p>• Le contrat de séjour :</p> <p>✓ Voir conformité avec le décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004</p> <p>✓ + dispositions relatives à la responsabilité civile OUI</p> <p>✓ + accord de la personne sur le partage d'informations entre professionnels (à l'interne, avec partenaires extérieurs) OUI, le devoir de discrétion est mentionné</p> <p><u>Point fort : Le contrat de séjour est conforme au décret n° 2004-1274 il est individualisé et une copie est remise à chaque usager.</u></p> <p><u>Point fort : Tous les outils de la loi du 2 janvier 2002.2 sont créés et utilisés</u></p> <p><u>Point fort : Les professionnels sont impliqués et les usagers sont informés et investis</u></p> <p><u>Point fort : Les documents sont clairs et précis</u></p> <p><u>Point fort : Les liens entre le contrat de séjour et le PP sont existants</u></p>	<p>relève du règlement (horaires).</p> <p>Mettre un sommaire pour le PE</p> <p>Revoir le chapitre vie personnelle et droits et libertés</p> <p>Préciser qu'on ne peut ni enregistrer, ni filmer quelqu'un avec son téléphone sans autorisation de la personne.</p> <p>Dans l'article intitulé « Les produits illicites et interdits aux mineurs » enlever « aux mineurs »</p> <p>Développer les modalités de mise en lien entre projet d'établissement le PP et le contrat de séjour.</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Porté à connaissance (affichage -, distribution, ...), compréhension 	<p><i>Critères : s'assurer des affichages lors des visites de locaux / éventuellement présentations commentées (pour personnes avec difficultés de compréhension)</i></p>	
Qualité des prestations		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestations hôtelières 	<p><i>Respect des règles d'hygiène et de sécurité ; adaptation aux besoins et attentes des usagers ; contribution à la convivialité et au bien-être individuel ; concernant... :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ conditions d'hébergement (sanitaires) ✓ espaces de vie collective et de rencontres (familles) ✓ restauration ✓ entretien du linge ✓ entretien des locaux <p><u>Point fort : Les repas sont préparés sur place par les éducateurs et les enfants à partir d'ingrédients biologiques ou produits locaux de qualité dans un souci d'équilibre alimentaire.</u></p> <p><u>Point fort : Il est tenu compte de l'avis des jeunes dans l'élaboration hebdomadaire des menus et ils peuvent prendre part à l'élaboration des repas s'ils le souhaitent et s'ils en ont le temps.</u></p> <p>Le lieu de vie et d'accueil dispose de 5 chambres individuelles, et accueille actuellement 5 jeunes, la capacité d'accueil étant de 6 il y a la possibilité d'utiliser l'appartement existant dans les locaux du LVA pour des grands adolescents ou jeunes majeurs et alors augmenter à 6.</p> <p>En ce qui concerne l'entretien du linge, il existe un local lingerie comprenant les machines à laver et à sécher le linge, ainsi que les produits ménagers.</p> <p>Les jeunes y ont accès pour faire leurs machines, en fonction d'un planning hebdomadaire modulable en fonction des besoins (besoin de plus de</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>lessives, oubli du jours de linge...).</p> <p>La personne chargée de l'entretien, fait le ménage des chambres avec les jeunes, tous les 15 jours. Elle les accompagne également dans le changement et lavage des draps et serviettes.</p> <p>Le lieu de vie met en place des contrats spécifiques à chaque jeune pour l'utilisation d'un telephone portable, des consoles, des états des lieux de chambre à l'entrée et sortie.</p>	
<p>✓ Prestations socio-éducatives</p>	<p><i>Critères :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ activités d'apprentissage (enseignement adapté, scolarisation, (re)mise à niveau, formation professionnelle, soutien, ...) ✓ activités socio-éducatives (culture, sports, loisirs, ...) ✓ activités de promotion de la santé ✓ autres activités propres à l'établissement (ex : travail en ESAT, ...) • organisation et rôles des éducateurs • interventions autres professionnels sur le plan socio-éducatif (assistant de services social, surveillants de nuit, maîtresses de maison, agents de service, personnel accueil, ...) • équilibre recherché entre autonomie et protection : réflexions menées ; orientations retenues ;... <p><u>Point fort : Régulièrement, le lieu de vie achète des livres. L'éducateur accompagne les jeunes en librairie pour des "achats culturels" divers et variés : livres, bd, matériel pour loisirs créatifs...</u></p> <p><u>Point fort : Des animations et des activités sont proposées aux jeunes accueillis en fonction de leur intérêt et de leurs capacités</u></p> <p><u>Point fort : Des projets de sorties ou séjours extérieurs à thèmes sont mis en place et préparés en amont avec les enfants .une des permanentes est plus particulièrement charge de l'animation des</u></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><u>propositions.</u></p> <p>Des activités de culture sport loisirs sont proposées elles se font en lien à l'interne mais aussi en lien avec les structures et associations locales.</p> <p><u>Point fort : A la ferme les jeunes participent aux activités de la ferme : jardinage, soin aux animaux qui constituent un véritable support éducatif...</u></p> <p><i>« Le LVA, situé à la campagne enrichit le suivi des jeunes avec le support d'activités liées à la petite ferme. Les soins portés aux animaux le sont de manière quotidienne. Ils consistent au pansage ainsi qu'aux soins de santé et de bien-être, auxquels les jeunes participent avec leurs moyens.</i></p> <p><i>Notre deuxième support, inhérent à la ferme est celui du potager. Celui-ci est de taille très raisonnable et chacun y partage des tâches selon ce qu'il préfère et avec ses possibilités. Le travail effectué consiste aux plantations et à leur entretien. Les légumes récoltés agrémentent les menus du LVA. Aucun traitement ni pesticide ne sont employés afin d'optimiser l'atout-santé des jeunes et la sensibilisation aux goûts non dénaturés.</i></p> <p><i>L'entretien des espaces extérieurs se réalise avec les jeunes dans la mesure de leurs possibilités et de leurs ressources. Chacune, chacun s'y adonne avec les capacités et les motivations qui lui sont propres. » Projet établissement 2016</i></p> <p>Concernant la vêtue et l'argent de poche distribué aux enfants il existe des carnets répertoriant pour chacun les dépenses de vêtue et d'A D P.</p>	
✓ Prestations de suivi scolaire	<p>Les jeunes sont tous dans la mesure du possible scolarisés à l'extérieur dans les collèges et lycées alentours. (Tronget, Saint Pourçain, Moulins...)</p> <p><u>Point fort : La scolarité est un des leviers éducatifs du LVA qui met l'accent sur cette question avec des résultats satisfaisants</u></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><u>Point fort : Chaque jeune a un éducateur référent qui suit sa scolarité et participe aux réunions scolaires.</u> <u>Il existe un document servant à définir tout ce sur quoi il faut veiller en tant que coordinateur de la prise en charge et du projet de chaque jeune accueilli.</u></p> <p><i>« Le LVA accorde une attention particulière à la scolarité des jeunes, qu'elle que soit sa nature, ordinaire ou spécialisée, selon les besoins de chacun.</i></p> <p><i>Un professeur intervient afin d'aider aux apprentissages en solidifiant les acquis et en traitant les lacunes.</i></p> <p><i>Pour chaque jeune des échanges réguliers ont lieu par le biais de bilans avec les établissements, les professeurs, mais aussi la vie scolaire.</i></p> <p><i>Selon les modalités, le LVA encourage les accueillis à participer aux sorties et voyages à l'étranger avec l'accord des familles et du service. »</i> Projet d'établissement 2016</p> <p>Les jeunes accueillis sont inscrits dans un dispositif scolaire ou professionnel, ordinaire ou spécialisé.</p> <p>Puis, chaque jeune dispose dans son dossier au bureau, d'un dossier de suivi scolaire ou l'on trouve des entretiens, bulletins...</p> <p>L'accueilli-e peut bénéficier d'une aide aux devoirs ou d'un soutien scolaire.</p> <p>Les permanents du LVA aident aussi aux devoirs.</p> <p>Le lieu de vie et d'accueil met à disposition les ouvrages nécessaires./ Inscription à la Bibliothèque./Recherches internet.</p> <p>Les bulletins scolaires sont transmis à l'ASE et aux parents, ainsi que fiches de suivi et notifications de retenues ainsi que les CR des rencontres avec l'équipe enseignante.et le bilan de fin d'année scolaire.</p> <p>.</p> <p>Le LVA respecte l'autorité parentale, aussi les parents peuvent contacter</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>l'école fréquentée par leur enfant, si la situation le permet. <i>Un dossier scolaire accompagne l'enfant et lui sera remis à la sortie.</i></p>	
<p>✓ Prestations thérapeutiques</p>	<p><i>Critères : toute intervention sur le prendre soin (physique, psychique, ...) interventions professionnelles d'accès aux soins dans et hors l'établissement (organisation) modalités de sécurité d'emploi des médicaments</i></p> <p>Chaque jeune bénéficie d'un suivi médical (généraliste et spécialisé). Des bilans médicaux réguliers sont programmés ainsi que les suivis des traitements et le suivi des vaccinations.</p> <p>Concernant le soutien et le suivi médical et psychologique, Le volet thérapeutique était travaillé en lien avec le CMP local (Saint Pourçain-sur-Sioule ou Yzeure) voire avec le Centre hospitalier spécialisé d'Yzeure mais il n'y a plus de psychiatre depuis plusieurs mois. Suite au manque d'effectifs du CMP, le lieu de vie a recours au libéral ...</p> <p>Pour les rendez-vous médicaux, le jeune est accompagné par un adulte du LVA à ses rendez-vous. La pharmacie se trouve dans un lieu non accessible aux jeunes et sécurisé, situé dans l'espace réservé aux adultes (chambre de veille), fermé à clef. Il y a une trousse de premiers secours à disposition L'éducateur présent accompagne dans la prise de médicaments en fonction de la prescription médicale.</p> <p><u>Point fort : Chaque jeune a un dossier médical</u> <u>L'équipe fait preuve de vigilance pour le suivi médical de chaque enfant.</u></p>	<p>Reprendre les activités de promotion de la santé, avec des partenaires (planning familial...)</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Le « vivre avec » spécificité d'un lieu de vie et d'accueil : Vivre avec, accueil à caractère familial, partage du réseau familial et amical avec les jeunes accueillis.</p>	<p>« <i>La sphère sociale et familiale des permanents participe à la vie du LVA. Le LVA adhère à la Charte GERPLA (cf. Partenaires). Le LVA instaure des repères non concurrentiels avec les parents par son identité professionnelle et se positionne dans le respect de l'autorité parentale. Des instances existent pour faciliter l'expression des jeunes. : Réunions d'expression libre, Règlement de fonctionnement, Repas Transports... Tous les moments de la vie quotidienne sont des espaces ouverts à la parole. Un espace privatif pour les adultes est prévu (bureau, chambre). Un espace dédié à l'activité administrative du LVA est identifié : Le Bureau. Les permanents sont dans une fonction de transmission. Des références éducatives communes sont garanties au sein de l'équipe. (Projet LVA) ainsi que le rôle du permanent, réunions, supervisions, travail d'équipe. La coopérative porte des valeurs. Les règles de vie sont élaborées et établies collégalement. (Projet LVA/ Charte des droits et libertés).</i> » évaluation externe 2015</p>	
<i>Organisation adaptée</i>		
<p>✓ Continuité de service</p>	<p><i>Critères : plages horaires couvertes (organisation) surveillance de nuit (modalités) / modes de transmissions d'informations astreintes/gestion des absences et organisation des remplacements</i></p> <p><u>Point fort : La continuité de service est très bien assurée dans un lieu de vie puisque le vivre avec en est le principe fondamental.</u></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>Le LVA n'a pas de surveillant de nuit, ce sont les permanents du lieu de vie qui dorment sur place à tour de rôle.</p> <p><u>Point fort : il y a deux éducateurs les soirées des lundis, mardis et jeudis</u> <u>Ce qui permet une présence sur place de chacun plus importante et des prises en charge individuelles extérieures par l'un des deux permanents présents.</u></p>	
<p>✓ Accueil du public</p>	<p><i>Critères : accueil téléphonique</i> <i>1^{er} accueil physique</i> <i>orientation vers et dans l'établissement</i></p> <p>Les lieux de vie n'étant pas comme les autres établissements de protection de l'enfance soumis au schéma départemental, les jeunes accueillis sont orientés par les services de l'ASE de tous les départements de France.</p> <p>Cette particularité nécessite des modalités d'accueil spécifiques que le LVA met en place.</p> <p><u>Point fort : Le lieu de vie dispose d'une procédure d'admission décrite dans le projet et l'évaluation interne</u></p> <p>Après un premier contact par mail ou téléphone, une étude du rapport éducatif envoyée par le référent social est réalisée par l'équipe qui donne suite ou non à l'accueil.</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Gestion des compétences au service de la qualité du service rendu</p>	<p><i>Critères :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adéquation entre les profils des professionnels et les besoins de personnes accompagnées (item 5 synthèse) ; ✓ Modalités d'accompagnement des professionnels (item 6 synthèse) ← <i>Processus de recrutement : définition des profils des professionnels recrutés (CDI, CDD) – Diplômes exigés, contenu des fiches ou profils de poste, ... -</i> ← <i>Entretiens individuels d'évaluation ou de progrès</i> ← <i>Prise en compte des évolutions à l'œuvre, et des incidences sur les pratiques professionnelles :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réglementations,</i> • <i>Evolutions des publics, (besoins, et comportements) :</i> • <i>Contexte économique et social ;</i> • <i>Stratégies de l'organisme gestionnaire ;</i> ← <i>Formation continue : priorités du plan de formation, thèmes portés, salariés concernés, modalités (intra ou extérieur, ...), satisfaction des professionnels</i> ← <i>Formations "gratuites" : accès aux colloques, journées d'information, ... Accès à l'information externe (documentation, revues professionnelles, ...)</i> ← <i>Temps internes (établissement, association, ...) d'information et d'échanges (pluridisciplinaires)</i> ← <i>Mobilisation de stagiaires</i> <p>Bien que la formation soit une préoccupation pour l'équipe, il n'existe pas un plan de formation structuré en lien avec les besoins des usagers et les demandes des professionnels.</p> <p>Les entretiens annuels du personnel, ont été faits collectivement avec un compte rendu mais cela n'a pas satisfait l'équipe.</p> <p><u>Point fort : les salariés du lieu d'accueil sont tous des professionnels du médico-social (psychologues, éducateurs), même la personne chargée de l'entretien qui est formatrice.</u></p> <p><u>Point fort : Ils ont une connaissance approfondie du champ de la protection de l'enfance.</u></p>	<p>Prévoir un plan de formation annuel répertoriant les formations en cours ou à venir en lien avec le budget de l'OPCA UNIFORMATION.</p> <p>Réaliser les entretiens individuels d'évaluation ou de progrès en les formalisant mieux et en trouvant la personne adéquate.</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><u>Point fort : il existe une fiche de poste « permanents ».</u></p> <p><u>Point fort : les salariés du lieu d'accueil participent aux formations du GERPLA de l'URSCOP.</u></p> <p><u>Point fort : le LVA accueille des porteurs de projets de LVA, et des stagiaires ce qui favorise l'échange quant aux pratiques.</u></p>	
<p>✓ Echange d'informations et régulation</p>	<p><i>Critères : temps d'échanges prévus (voir PE) et réalisés : rythme, composition, supports écrits de préparation et de compte rendu ; diffusion des comptes rendus</i></p> <p>Il y a des réunions hebdomadaires avec ordre du jour qui donnent lieu à un compte rendu, rédigé à tour de rôle par les salariés.</p> <p>Le contenu traite de l'organisation des suivis éducatifs.</p> <p>Y sont abordés des points spécifiques sur les situations des jeunes accueillis, ainsi que des points concernant l'administration de la SCOP.</p> <p><u>Point fort : Une boîte mail professionnelle a été organisée pour les salariés.</u></p> <p>Un coordinateur est nommé pour 2 semaines. (le rôle est tenu par roulement entre les permanents tous les 15 jours), il a plusieurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille téléphonique avec le portable - Gestion et organisation des réunions hebdomadaires <p><i>Réseau informatique : il y a organisation générale, accessibilité (possibilités techniques, formation des utilisateurs, ...)</i></p> <p><u>Point fort : il y a un ordinateur pour les éducateurs et un ordinateur pour les jeunes et une connexion internet qui fonctionne malgré les problèmes de réseau.</u></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Transversalité – pluridisciplinarité</p>	<p><i>Critères : modalités de mise en œuvre de la transversalité / pluridisciplinarité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • interne-interne (établissement, association) ; • interne-externe. <p><i>Modalités de coordination et d'intégration des interventions des personnes extérieures à l'ESSMS autour du projet de chaque personne</i></p> <p><i>Systèmes d'informations mis en place permettant d'articuler ces interventions</i></p> <p><i>Fonctions supports assurées par le siège de l'organisme gestionnaire et plus-values apportées</i></p> <p>Des personnes extérieures à l'ESMS peuvent intervenir selon les besoins individuels des usagers, par exemple le lieu de vie et d'accueil travaille en lien étroit avec les référents ASE. D'autres intervenants extérieurs sont associés en fonction des projets individuels des jeunes.</p> <p>La coordination des interventions extérieures est assurée par la responsable du LVA.</p>	
<p><i>Dispositifs de prévention des risques psycho-sociaux et de gestion de crise</i></p>		
<p>✓ Evaluation régulière des risques professionnels</p>	<p><i>Critères : dernière mise à jour du Document Unique</i></p> <p><i>Modalités d'élaboration et d'évaluation des risques</i></p> <p><u>Point fort : Il existe un DUERP qui a été réalisé avec la médecine du travail. Il est cohérent par rapport à l'activité spécifique du LVA et la déclinaison a été finalisée en 2015.</u></p> <p><u>Il prend en compte les risques liés à chacun des profils professionnels et détaille les moyens de prévention.</u></p>	<p>Revoir régulièrement le DUERP et vérifier que les moyens de prévention sont pris et opèrent (dernière mouture 1^{er} décembre 2018).</p>
<p>✓ Mise en place de mesures de prévention quant aux accidents du travail et maladies professionnelles</p>	<p><i>Critères : chiffres AT et MP consignés et analysés</i></p> <p><i>Prise en compte des RPS dans les risques</i></p> <p><i>Plan d'actions du DUERP et suivi</i></p> <p><i>Procédures de gestion de crises</i></p> <p>Les risques psycho sociaux seront pris en compte dans le DUERP.</p>	<p>Inclure dans le document de gestion de crise ce qu'il peut être fait en amont (prévenir un collègue que la situation est tendue et qu'elle peut</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>Point fort : Il y a une procédure de gestion de crise élaborée à partir de situations vécues.</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en sécurité du groupe - l'appel des secours SAMU POMPIERS - le contact d'un membre de l'équipe non prévu sur le site - tenir compte du profil du jeune 	<p>dégénérer et prévoir la sortie de crise (qui reprend avec le jeune ? Quelle aide peut recevoir le ou les professionnels concernés ?)</p> <p>Enlever du document le paragraphe sur la sortie non autorisée qui figure dans le règlement de fonctionnement et doit être différencié de la crise.</p>
<p>✓ Organisation en SCOP, partage des responsabilités, autogestion</p>	<p>L'évaluation interne de 2019 précise les principales valeurs de la SCOP et les références du projet pédagogique :</p> <p>« Principales valeurs de la SCOP et les références du projet du lieu.</p> <p><i>Le lieu que nous voulons continuer de co-construire, a l'ambition d'être un espace propice au changement et à la différence. Il réunit des personnes qui partagent la volonté d'une société plus juste et égalitaire. Sensibles aux principes de l'économie sociale et solidaire, convaincu-es que d'autres formes de travail sont possibles, nous avons fait le choix de nous constituer sous forme de SCOP (Société Coopérative et Participative). Les SCOP sont des organisations démocratiques, égalitaires et dirigées par leurs membres. Chacun-e peut en devenir coopérateur et coopératrice et ainsi partager l'entière responsabilité du travail réalisé. Il n'y a pas de supérieur-e</i></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><i>hiérarchique, nous sommes toutes et tous responsables et sur un pied d'égalité dans un fonctionnement horizontal.</i></p> <p><i>Le choix de la forme juridique de la SCOP s'est réalisé sur la base des valeurs portées par le mouvement coopératif et partagées par les porteurs et porteuses du projet de création : « Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. »¹.</i></p> <p><i>Les statuts de la SCOP « La ferme aux animaux » citent les valeurs suivantes comme fondamentales : la prééminence de la personne humaine ; la démocratie ; la solidarité et le partage. Ainsi, les associé-es de la SCOP tentent d'appliquer dans leurs relations de travail : la reconnaissance de la dignité du travail ; le droit à la formation ; le droit à la créativité et à l'initiative. la responsabilité dans un projet partagé ; la transparence et une absence de pouvoir personnel ; la pérennité de l'entreprise fondée sur des réserves ; l'ouverture au monde extérieur.</i></p> <p><i>Accompagner n'est pas vide de sens, et la responsabilité qui en découle n'est pas sans conséquences. Éduquer c'est aider l'autre à se construire en tant qu'individu et chercher à lui donner les bases de son émancipation. Ce n'est pas seulement remplir une fonction sociale, c'est prendre part à une réalisation collective sinon à une prise de conscience.</i></p> <p><i>L'identité d'un lieu de vie et d'accueil c'est sa façon d'accueillir, c'est l'ensemble des petits détails qui rythment le quotidien, l'espace et le temps. Ces signes permettent aux personnes accueillies de connaître l'esprit du lieu. »</i></p>	<p>Poursuivre la réflexion quant à l'articulation entre la responsable du lieu d'accueil présentée aux ASE, les co gérants nommés tous les 4 ans et la notion de partage des responsabilités (d'un point de vue juridique).</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><u>Point fort : Ces objectifs sont bien en phase avec le statut utilisé et ont de surcroît toute leur valeur éducative.</u></p> <p>La ferme aux animaux est très impliquée philosophiquement mais aussi en pratique dans le choix du statut SCOP et reconnue par l'union régionale des SCOP à tel point que pour l'annuaire 2016 c'est la ferme aux animaux qui a été choisie pour être mis à l'honneur tant dans son fonctionnement que dans sa participation au mouvement.</p> <p>Nous avons déjà pu constater sur site en 2015 l'importance de l'implication des salariés dans l'entreprise favorisée par l'organisation en cogérance tournante.</p> <p>Un appui est assuré par le précédent gérant pour épauler le nouveau.</p>	

✓ **Champ 2 : La personnalisation de l'accompagnement, expression et participation individuelle et collective des usagers**

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
Modalités d'entrée et de contractualisation		
<p>✓ Conditions et processus d'accueil</p>	<p><i>Critères : Procédure d'admission prévue (dans le PE) et effectivité de mise en œuvre de la procédure prévue</i> <i>1^{ère} visite des lieux : modalités, présentation des conditions de sécurité</i> <i>Modalités prévues pour évaluer les capacités de l'usager à s'intégrer dans l'établissement</i> <i>Modalités d'information des professionnels et usagers à l'arrivée de tout nouvel usager</i></p> <p>L'équipe reçoit des demandes par téléphone mail ou courrier, lorsque la situation d'un jeune peut correspondre au lieu, l'équipe propose une visite pour se rencontrer, présenter les lieux.</p> <p><u>Pré admission</u></p> <p>Il existe une visite de préadmission, les éducateurs présents reçoivent le jeune, son référent et le cas échéant la famille. Le jeune visite les locaux, le fonctionnement du lieu lui est expliqué (les activités, les règles de vie du lieu, tableau tâches ménagères...) Le livret d'accueil est remis Après le repas d'autres éducateurs rejoignent les personnes accueillies, l'idée étant que ceux qui peuvent être là participent à ce temps de rencontre. Durant cette visite l'éducateur lui présente le fonctionnement du lieu, les règles, etc. Il répond à ses questions. Ensuite si l'équipe estime que le jeune peut intégrer le lieu et qu'il a donné son accord, l'admission du jeune devient effective. La responsable du lieu de vie envoie la convention et les documents nécessaires.</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><u>Point fort : la procédure d'accueil a été réécrite dans le cadre du nouveau projet d'établissement et elle est effective.</u></p> <p><u>Admission :</u></p> <p><u>Point fort : Il existe dans le projet d'établissement une description précise de la démarche d'accueil et de la mise en place du projet personnalisé :</u></p> <p><i>« Les demandes d'admission sont étudiées en équipe pluridisciplinaire, afin de prendre en compte les besoins du jeune et d'évaluer si une intégration dans le groupe présent est possible et bénéfique.</i></p> <p><i>Avant de rencontrer le jeune sur place, nous mettons à sa disposition les documents d'accompagnement (Charte de la personne accueillie, livret d'accueil, règlement intérieur) afin qu'il puisse avoir un aperçu de la vie dans notre lieu.</i></p> <p><i>Ensuite une visite est organisée au sein du LVA, pendant laquelle le jeune, la famille et le service placeur peuvent découvrir le lieu et rencontrer l'équipe. Il est indispensable qu'à la suite de cette visite le jeune et son entourage soient en mesure de se projeter dans le futur accueil. Le travail éducatif et la mobilisation de la personne ne pouvant se faire que difficilement contre son gré.</i></p> <p><i>C'est au début de la période d'accueil que sont rédigés, avec le jeune et son éducateur référent, les objectifs du contrat d'accueil. Le projet personnalisé sera ensuite co-construit sur la base de ce document. Il s'articule en général autour de 4 grands axes : l'épanouissement personnel, le vivre avec, l'intégration dans le tissu social et associatif local, et le projet scolaire ou professionnel. Dans chacune de ces dimensions, l'accès à une plus grande autonomie demeure le fil conducteur. Les objectifs sont définis avec le</i></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><i>jeune, et peuvent émerger lors d'entretiens individuels dédiés à la construction de ce projet, ou bien lors de moments d'échange plus informels pouvant survenir dans chaque instant du quotidien. »</i></p> <p>Point fort : Un soin est apporté à la qualité de vie des usagers et des actions sont mises en œuvre pour favoriser la convivialité et le bien vivre ensemble.</p>	
<p>✓ Conditions et processus de contractualisation</p>	<p><i>Critères : Signature du DIPC ou contrat de séjour : modalités (signataires, délais)</i> <i>Désignation d'un professionnel – référent</i></p> <p>Le contrat d'accueil est préparé en amont et se formalise pour l'admission. Il tient lieu de contrat de séjour il est signé par le jeune et son représentant et par son référent ASE. C'est un document individualisé. Ce contrat d'accueil signé par le jeune, son référent et l'équipe LVA Il s'agit d'un document individualisé qui contient les prémices du projet personnalisé.</p> <p>Il y a aussi</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention de séjour signée par l'ASE et le lieu de vie qui reprend les modalités financières et contractuelles. <p>Trois documents sont élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat d'accueil avec l'ASE, - La convention de séjour qui tient lieu de contrat de séjour auquel et associé le jeune et la famille - Le projet personnalisé <p>Le jeune et ses parents sont désignés comme signataires du contrat d'accueil.</p> <p>Par ailleurs, le lieu de vie met en place des contrats spécifiques à chaque jeune pour l'utilisation d'un téléphone portable, des consoles, des états des lieux de chambre à l'entrée et sortie.</p>	<p>Veiller à bien dater et signer le projet personnalisé ainsi que les conventions de séjours et les contrats d'accueil.</p> <p>Revoir la formulation du contenu du contrat d'accueil qui n'est pas compréhensible en l'état.</p> <p>Pour la convention de séjour (contrat), mieux travailler en amont les demandes du jeune et de la famille.</p>
<p><i>Modalités d'élaboration et de réactualisation du projet personnalisé</i></p>		

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Outils et méthodes d'observation et d'évaluation</p>	<p><i>Critères : Procédure d'élaboration du PP prévue (dans le PE) et effectivité de mise en œuvre de la procédure prévue</i> <i>Mobilisation de grilles préparées d'observation et d'évaluation</i> <i>Formation des professionnels sur leur utilisation</i> <i>Partage des évaluations (qui ? quand ?)</i></p> <p><u>Point fort : Les projets personnalisés sont existants et prévoient d'associer l'accueilli et sa famille.</u></p> <p>Un entretien avec la mère d'une jeune accueillie a permis de confirmer la satisfaction des familles. Celle-ci estime que le lieu de vie aide à renouer ou consolider les relations familiales.</p> <p>Elle estime que le LVA offre aux enfants un endroit sécurisant chaleureux, qui invite au respect.</p> <p>Elle précise que le LVA redonne des repères remobilise sur le projet de vie, prépare à l'autonomie et aborde avec la famille tous les sujets.</p> <p><u>Point fort : Il existe une procédure d'élaboration des PP prévue dans le PE et l'ensemble de l'équipe est bien au fait de chacun des projets.</u></p> <p>Il y a plusieurs entretiens préalables avec le jeune qui permettent d'établir un pré projet et le PP est validé en réunion d'équipe. Un éducateur est référent du projet personnalisé d'un jeune et se charge de la rédaction avec lui.</p> <p>Le PP est transmis pour validation et signature à l'ASE.</p> <p>Les projets personnalisés des 5 jeunes sont rangés dans un classeur spécifique PP hors des dossiers des jeunes, afin d'être facilement accessibles et à la portée des éducateurs qui peuvent ainsi s'y référer facilement.</p> <p>Il n'y a pas de formation des professionnels spécifique à l'élaboration des PP, mais les professionnels sont bien au fait de leur rédaction.</p>	<p>Pour le PP, Réfléchir aux moyens d'associer davantage les parents (sauf contre-indication ou refus du jeune).</p> <p>Reprendre systématiquement dans le PP les objectifs définis dans la convention de séjour et le contrat d'accueil.</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Modalités de prise en compte des attentes, besoins, capacités, potentialités</p>	<p><i>Critères : Modalités de participation de l'utilisateur à l'élaboration de son PP, et adéquation avec les éventuelles difficultés d'expression des personnes</i> <i>Modalités de participation de sa famille ou de son représentant légal à l'élaboration de son PP</i></p> <p>Un entretien de préparation du PP est organisé avec un des éducateurs qui suit plus particulièrement le PP.</p> <p>Une discussion lors d'un temps formel permet d'aboutir à la rédaction des objectifs du contrat de séjour déclinés par thèmes et les moyens de mise en œuvre sont formalisés dans le projet personnalisé.</p>	
<p>✓ Forme des outils mobilisés et accessibilité aux usagers</p>	<p><u>Point fort : Les outils mobilisés sont en adéquation avec le public, ils consistent à « Vivre avec d'autres » afin d'intérioriser les normes, codes sociaux.</u></p> <p><u>Les objectifs sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être en mesure de vivre en collectivité - Se situer par rapport aux adultes - S'impliquer dans les projets du LVA - Permettre une ouverture sur le monde, participer à la vie socio-culturelle locale - S'impliquer dans sa scolarité et/ou sa formation professionnelle - Accéder à un parcours scolaire ou à une formation professionnelle <p>Évaluation : le jeune sera accompagné lors d'entretiens avec des membres de l'équipe éducative du LVA afin de pouvoir exprimer ce qui a évolué selon lui, et ce sur quoi il demande encore à être étayé.</p> <p>Il s'agit d'autre part, que les encadrants puissent, lors des réunions d'équipe prendre note des améliorations, des difficultés, et éventuellement des nouveaux axes de travail.</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>Ces deux modes d'évaluation permettront d'une part d'apprécier dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et d'autre part de réajuster l'accompagnement si nécessaire.</p> <p><u>Point fort : Le projet construit pour un an, n'est pas un document figé, et il évolue au fil de l'année.</u></p>	
<p>✓ Réactualisation des PP</p>	<p><i>Critères : Procédure de réactualisation du PP prévue (dans le PE) et effectivité de mise en œuvre de la procédure prévue</i> <i>Fréquence et formalisation (nouveau document réécrit et signé ?)</i></p> <p>Le projet personnalisé est réévalué par l'équipe en réunion quand il y a des changements, des éléments du projet qui changent. Il est réévalué par écrit une fois par an s'il n'y a pas de gros changement. Si nécessaire une réévaluation peut avoir lieu à mi-parcours, dans ce cas un avenant au PP est rédigé. En ce qui concerne les modalités de suivi et d'évaluation du PP, la grille déclinée ci-dessous est utilisée, une évaluation collective pluridisciplinaire est faite par l'équipe en réunion après un entretien avec le jeune. La famille n'est pas systématiquement associée (éloignement géographique) mais elle est informée. Les délais de formalisation écrite des PP n'étant pas toujours respectés le LVA avait mis en place un calendrier afin de respecter les échéances mais ce calendrier n'est pas à jour...</p>	<p>Prévoir quand c'est possible, d'associer davantage les familles pour la réactualisation des PP</p> <p>Prévoir les modalités de réactualisation des PP dans le PE.</p> <p>Comme prévu dans l'évaluation interne prévoir un calendrier informatique pour la réévaluation des PP.</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
Participation des usagers à leur prise en charge		
<p>✓ Mode de participation des usagers dans la mise en place et le suivi de leur projet personnalisé</p>	<p><i>Critères : Contributions effectives de l'utilisateur à la mise en œuvre des modalités prévues dans son PP</i> <i>Manières d'obtenir son adhésion au Projet et sa mobilisation</i> <i>Modalités de sollicitation de son entourage (famille, ...): autorisations préalables de l'utilisateur à la mobilisation de son entourage (qui ? avec quelles limites ?); concertations prévues; rythme, contenu, et organisation de la transmission d'informations ;</i></p> <p><u>Point fort : Les projets personnalisés associent l'utilisateur ainsi que les référents ASE et parfois la famille.</u></p> <p>Lors d'un entretien à partir de la trame du PP vierge, l'éducateur explique les rubriques et essaye de recueillir l'avis du jeune. Un travail de reformulation permet d'obtenir une version aboutie du projet personnalisé</p> <p>Il existe des contrats particuliers à chaque jeune qui ponctuent l'accompagnement et qui viennent compléter le contrat de séjour et donc le PP comme par exemple :</p> <p>Pour un comportement à tenir suite à des débordements pour l'utilisation d'un téléphone portable...</p> <p><u>Point fort : Le PP comprend un cadre permettant à l'utilisateur et à ses proches de formuler leurs souhaits.</u></p>	<p>Veiller à articuler le contrat de séjour et ses avenants avec le projet personnalisé.</p>
<p>✓ Mode de consultation pour toutes décisions concernant l'utilisateur</p>	<p><i>Critère : Formalisation de la consultation (quand ? où ? qui ? comment ?)</i></p> <p><u>Point fort : Les jeunes accueillis sont consultés pour les décisions les concernant.</u></p>	
<p>✓ Questionnements éthiques autour de la notion d'autonomie</p>	<p><i>Critère : Participation de l'utilisateur à ce débat</i></p> <p><u>Point fort : Le questionnement éthique autour de la notion d'autonomie est mobilisé lors de l'accompagnement au quotidien et lors de temps spécifiques</u></p> <p>Comme par exemple la sortie du dispositif de la protection de l'enfance à la majorité.</p>	<p>Penser à inclure ce thème dans le projet d'établissement et à aborder cette question dans les questionnaires de</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	Lors de l'accompagnement éducatif ce débat a lieu autour de questions comme l'utilisation d'un scooter après obtention du BSR que passent tous les jeunes accueillis qui le souhaitent et qui en ont la capacité. Ces notions sont réfléchies en lieu avec le service de l'ASE qui confie l'enfant.	satisfaction ou dans les groupes d'expression des usagers.
<i>Préparation et suivi de la fin de prise en charge</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation de la fin de séjour et d'accompagnement 	<p><i>Critères : orientations envisagées et testées modalités d'anticipation et d'organisation</i></p> <p><u>Point fort : la décision du départ est anticipée et préparée en lien avec l'ASE.</u></p> <p>Les fins de séjours sont en lien avec la fin de l'année scolaire et s'anticipent depuis la rentrée scolaire afin de limiter les ruptures scolaires, sauf incidents majeurs. Le lien se poursuit avec les anciens jeunes même si cette prolongation n'est pas formalisée et n'est pas financée...</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la fin de prise en charge 	<p><i>Critères : modalités de prise de décision démarches (administratives, ...) réalisées modalités d'accompagnement proposé après la sortie</i></p> <p><u>Point fort : le LVA fait appel aux compétences du droit commun pour préparer les départs des jeunes accueillis.</u></p> <p>Même si la réorientation relève du service de l'ASE qui demeure le chef de file des parcours des jeunes accueillis, le LVA se préoccupe de l'orientation en partenariat avec les référents. Pour les compétences spécifiques telles que le logement l'insertion socio professionnelle le LVA travaille en lien avec les organismes adéquats.</p> <p><u>Point fort : Des w.e de préparation sont organisés dans l'établissement qui prend le relai (famille d'accueil, service de semi autonomie...)</u></p>	<p>Formaliser une procédure avec les critères requis pour quitter le lieu et accéder à une nouvelle étape d'autonomie dans le parcours éducatif à l'extérieur et la faire figurer dans le projet d'établissement.</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
Modes d'expression et de participation individuelle et collective		
<p>✓ CVS</p>	<p><i>Critères : composition, modalités de désignation, compétences, fonctionnement, règlement, comptes rendus (rédaction, diffusion, ...)</i></p> <p>Le LVA n'a pas mis en place de CVS mais d'autres formes de participation, Ces dernières gagneraient à encore être développées</p> <p><u>Point fort : les jeunes du LVA bénéficie d'un groupe d'expression deux fois par mois animé par la psychologue depuis mi 2020.</u></p> <p>Les jeunes sont prévenus par oral et par affichage.</p> <p>Lors de ces groupes d'expression les règles de communication sont rappelées afin de permettre l'expression de tous.</p> <p>On procède à un tour de table pour que chacun puisse prendre la parole. Il n'y a pas vraiment d'ordre du jour, les comptes rendus sont rédigés et consignés dans un classeur.</p> <p>Il existe également une boîte à idées, les demandes sont étudiées pendant la réunion d'équipe du lundi des réponses sont apportées aux demandes formulées par les jeunes.</p>	<p>Maintenir les groupes d'expression en réfléchissant à l'implication de l'ensemble des autres professionnels,</p> <p>Proposer des supports plus attractifs pour les personnes accueillies (jeux, livres...).</p> <p>Décrire dans le projet d'établissement le fonctionnement des groupes d'expression d'utilisateurs et de la boîte à idées.</p>
<p>✓ Autres modalités de participation favorisant l'expression collective des usagers</p>	<p><i>Critères : Ce qui existe et comment est-ce organisé (ce qui est prévu dans le PE, ce qui est effectivement mis en œuvre)</i></p> <p><i>Difficultés rencontrées, limites perçues</i></p> <p><i>Modalités d'accompagnement à la participation des usagers</i></p> <p><u>Point fort : Les groupes d'expression ont permis l'évolution des règles de vie.</u></p>	<p>Développer les formes de participation des usagers au projet du LVA.</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Recueil de la satisfaction et insatisfaction (réclamations, plaintes)</p>	<p><i>Critères : Autres modalités mises en œuvre pour consulter individuellement, les usagers et/ou leurs familles</i></p> <p>Nous n'avons pas observé de modalités spécifiques de recueil des réclamations et plaintes : Celles-ci sont prises en compte et on y répond au cas par cas.</p> <p>L'expression libre au quotidien entre jeunes et éducateurs permet de formuler les insatisfactions. Des temps individuels de rencontre peuvent aussi être organisés.</p>	<p>Ecrire une procédure sur le recueil et le traitement des plaintes formulées par les jeunes.</p>

✓ **Champ 3 : L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement**

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
notoriété et image de l'établissement sur son territoire		
<p>✓ Perception des partenaires à l'égard des rôles et missions de l'ESSMS</p>	<p><i>Critères : Avis général sur la qualité de ce que réalise l'établissement sur son territoire</i> <i>Participation des représentants de l'établissement à des projets initiés sur le territoire, et contribution apportée</i></p> <p><u>Point fort : Les partenaires sont globalement très satisfaits du partenariat existant.</u> <u>Point fort : les LVA ne sont pas soumis au schéma départemental et pourtant le lieu de vie et d'accueil la ferme aux animaux participe aux instances proposées par le CD :</u> colloques, thématiques de territoire, commission d'appel à projet avec avis consultatif ...</p>	
Place de l'établissement au sein du territoire : actions menées		
<p>✓ Modalités d'ouverture de l'établissement sur son environnement (faire sortir les usagers, faire entrer des personnes dans l'établissement)</p>	<p><i>Participation à des actions initiées par l'environnement qui concourent au « vivre ensemble »</i> <i>Accueil de personnes extérieures au sein de l'établissement pour leur faire profiter de ses ressources (services, équipements, savoir-faire, ...)</i> <i>Modes de communication et de valorisation des activités de l'établissement et des usagers</i></p> <p><u>Point fort : Outre la participation des usagers de la ferme aux animaux aux actions des territoires, des actions visant à faire venir les personnes extérieures sur les structures sont organisées : ateliers...</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre social 1,2,3 bocages de le MONTET - Planning familial Clermont Ferrant - Art imaginaire - Equitation et autres activités sportives - Festival peinture contées, compte Africains - Intervention de la médiathèque 	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>Le lieu de vie réalise aussi des sorties sur les événements locaux programmés comme la fête de la musique etc....</p> <p>Quand le LVA participe à des actions spécifiques l'information est envoyée au service ASE concerné.</p>	
<p>✓ Appui sur les compétences de l'environnement afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies</p>	<p><i>Critères : Partenaires mobilisés, modalités d'orientation et de préparation des usagers/ Incitation ou autorisation faite aux usagers de participer individuellement ou collectivement à des actions menées à l'extérieur de l'établissement/accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)</i></p> <p>Point fort : l'établissement a tissé de réels liens avec son territoire d'implantation et des partenariats sont à l'œuvre au niveau de l'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies.</p> <p>Les jeunes participent également aux voyages scolaires et sont inscrits dans les associations culturelles locales.</p> <p>En ce qui concerne l'accès aux technologies de l'information et de la communication, les jeunes ont accès à un ordinateur connecté, sous le regard de l'adulte dans le bureau des éducateurs.</p>	<p>Poursuivre et développer les partenariats engagés dans ce domaine.</p>
<p>Animation d'une stratégie partenariale</p>		
<p>✓ Connaissance du territoire</p>	<p><i>Critères : Réalisation d'études, d'enquêtes pour connaître les besoins du territoire</i> <i>Connaissance des points forts/points faibles du territoire en termes de réponses aux besoins sociaux et médico-sociaux</i></p> <p>Il n'y a pas d'études, d'enquêtes réalisées par le lieu de vie et d'accueil mais les éducateurs s'appuient sur les schémas et autres diagnostics territoriaux.</p> <p>Le territoire a des manques en psychiatrie et pour les places en SESSAD/ IMPRO/ CMP de Saint Pourçain; il y a des listes d'attente et il manque de personnel.</p> <p>Les lieux de vie et d'accueil étant très peu nombreux au plan national, outre</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>les partenaires locaux ils doivent au niveau du partenariat sectoriel de rejoindre les associations nationales comme le GERPLA.</p> <p>La ferme aux animaux a choisi adhérer GERPLA et met ce choix en lien avec le choix du statut SCOP dans l'évaluation interne :</p> <p>« Le GERPLA est une association qui s'inscrit dans une pratique du travail en réseau et qui regroupe des LVA ayant des valeurs et des démarches communes inscrites dans sa charte et que chaque lieu adhérent s'engage à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accueil personnalisé en petit effectif centré sur des relations de proximité, de partage du quotidien et un accompagnement dans une évolution d'un projet de vie de la personne accueillie ; - un cadre identificatoire diversifié et un contexte sécurisant par le « vivre avec » afin d'aider la personne accueillie à améliorer la confiance en elle-même et à progresser vers l'autonomie ; - être garant du respect des droits de la personne accueillie, en favorisant un fonctionnement participatif et en mettant en œuvre une supervision afin de mettre en place un processus de distanciation et d'élaboration des accueillants ; - l'évaluation comme démarche de questionnements collectifs : réflexions sur les valeurs, les systèmes de représentation et les dynamiques qui animent le projet du lieu. » Evaluation externe 2015 <p><u>Point fort : l'implication du LVA au sein du GERPLA (Groupe d'Etude et de Recherches sur les Pratiques en Lieu d'Accueil) leur permet d'avoir une réflexion au plan national.</u></p>	
<p>✓ Identification des acteurs et des ressources du territoire</p>	<p><i>Critères : Modalités de repérage et de mobilisation</i> <i>Interventions de bénévoles au bénéfice des usagers (cadre d'intervention, organisation, suivi)</i></p> <p>Les partenariats sont existants et connus de tous, ce qui est favorisé par une petite équipe en place depuis plusieurs années.</p>	<p>Envisager une cartographie thématique des</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	Le lieu de vie et d'accueil est toujours en recherche de nouveaux partenariats à initier, en relation aux situations individuelles des jeunes.	partenariats. Et tenir à jour la liste des partenaires.
✓ Relations partenariales initiées	<p><i>Critères : Modes de relations (contractualisations existantes, autres formes de coopération et de collaboration non contractualisées)</i> <i>Modalités d'évaluation des partenariats</i></p> <p>Les partenariats sont de qualité avec de véritables liens dans la durée, comme nous l'avons constaté lors de la première évaluation externe, toutefois peu de partenariats sont formalisés ... Il y a des conventions scolaires pour les jeunes (stages en entreprise).</p> <p>Dans le cadre de l'évaluation externe nous avons contacté un certain nombre d'entre eux : Nous nous sommes notamment entretenus avec :</p> <p>Mr Mikael Barthelex Union régionale des scops Mr Sébastien Montgolfier, qui anime le GAP Mr Montpellier Laurent, professeur d'histoire géographie au collège de Tronget Mme Cérézat Cyrielle référent ASE SAF Bourg la reine Mme Elisa Yvon référente ASE Nièvre</p>	Poursuivre les partenariats engagés en développant la signature de conventions afin de pérenniser les liens institutionnels dans la durée au-delà des acteurs.

✓ **Champ 4 : la démarche d'évaluation interne et la prise en compte par l'établissement des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM**

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
Organisation et exploitation de l'évaluation interne		
<p>✓ Réalisation de l'évaluation interne</p>	<p><i>Critères : Méthodologie mobilisée Calendrier Place des professionnels, des usagers, des familles, des partenaires Thèmes évalués Priorités identifiées</i></p> <p><u>Point fort : La démarche d'évaluation interne, pilotée par le LVA a été mise en place et a abouti, donnant lieu à un plan d'actions spécifiques avec des objectifs définis.</u></p> <p><u>Point fort : la méthodologie utilisée est de qualité et explicitée dans le rapport</u></p> <p>Les modalités permettant d'associer les jeunes accueillis et leurs familles sont prévues dans l'évaluation interne par le biais de questionnaires.</p> <p>L'évaluation interne a été réalisée de la manière suivante : <u>« Protocole d'évaluation et modalités de l'implication du groupe projet, des professionnels référents et des accueillis dans la démarche.</u></p> <p>« La démarche d'évaluation interne a débuté en 2018 pour se terminer en 2019.</p> <p>Ce sont les cinq membres de l'équipe éducative qui ont participé à la démarche d'évaluation interne. Nous avons dégagé du temps spécifique à cette démarche lors de nos réunions hebdomadaires, afin de travailler sur le référentiel d'évaluation en collectif.</p> <p>La méthodologie mobilisée est présentée dans l'évaluation interne : Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM ont servi de support à la discussion et au débat lors de la démarche d'évaluation interne,</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><i>en support au travail de construction du référentiel de « La ferme aux animaux ».</i></p> <p><i>Nous avons donc pensé, à réaliser un questionnaire, simple à remplir et donc moins chronophage, reprenant les différents axes de l'accompagnement des jeunes et de le soumettre à nos partenaires. Cependant encore une fois le manque de temps ne nous a pas permis d'aller au bout de cette démarche dans les délais voulus.</i></p> <p><i>Modalités de consultation des jeunes accueillis :</i> <i>La consultation des jeunes accueillis a été source de discussions au sein de l'équipe. Nous avons envisagé deux possibilités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- créer un questionnaire à destination des jeunes afin de les faire participer à la démarche évaluative ;</i> <i>- mener des entretiens de groupe afin d'expliquer la démarche et de recueillir leurs avis de manière plus qualitative.</i> <p><i>Enfinement le manque de temps ne nous a permis d'appliquer ni l'une, ni l'autre des méthodes.</i></p> <p><i>Les modalités de la mise en oeuvre. La construction et l'utilisation du référentiel.</i></p> <p><i>La démarche d'évaluation interne a commencé par l'adaptation du référentiel Gerpla à la pratique de notre LVA. Nous nous sommes réunis en équipe éducative, une à deux fois par mois afin d'échanger collectivement sur le modèle de référentiel, ce qui a abouti à un référentiel propre à « La ferme aux animaux ».</i></p> <p><i>Le référentiel final (annexe 1) est décomposé en 17 chapitres. Ces chapitres retracent le fonctionnement global du lieu : accompagnement éducatif des jeunes, accompagnement au quotidien des jeunes, organisation du travail en équipe, organisation matérielle dans le lieu, etc...afin d'avoir une</i></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><i>vision la plus large et en même temps précise du fonctionnement du LVA.</i></p> <p><i>Ces chapitres sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>I. Visibilité, accueil et admission.</i> <i>II. Le projet Personnalisé (PP).</i> <i>III. La vie quotidienne.</i> <i>IV. Vivre avec.</i> <i>V. L'accompagnement scolaire et pré-professionnel.</i> <i>VI. Accompagnement social</i> <i>VII. La vie relationnelle affective et sexuelle.</i> <i>VIII. Santé.</i> <i>IX. Les relations avec la famille ou le tuteur.</i> <i>X. La situation administrative et le dossier individuel.</i> <i>XI. Recueil de la parole.</i> <i>XII. Préventions des risques et de la maltraitance.</i> <i>XIII. La sortie du LVA.</i> <i>XIV. Le projet du LVA.</i> <i>XV. L'organisation matérielle : repas, entretien du linge, de la maison, maintenance des équipements.</i> <i>XVI. Organisation du travail.</i> <i>XVII. Gestion administrative.</i> <p><i>Chaque chapitre contient des indicateurs, c'est-à-dire des références essentielles qui doivent être présentes dans le fonctionnement du LVA</i></p> <p><i>Une fois la forme du référentiel retravaillée, nous avons entrepris la démarche d'auto-évaluation sur cette base. Ainsi pour chaque indicateur il s'est agi d'indiquer quels sont les moyens ou les ressources utilisées pour mettre en œuvre l'indicateur et/ou d'identifier les manques. Ensuite, nous avons décidé d'une cotation (allant de A à C) pour chaque indicateur.</i></p> <p><i>Enfin nous avons réfléchi à des pistes d'améliorations. Nous avons ensuite synthétisé dans un document mémo les réalisations d'améliorations à mettre</i></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<i>en œuvre.</i>	
✓ Conclusions et suites données	<p><i>Critères : Propositions d'amélioration retenues</i> <i>Modalités de mise en œuvre des propositions d'amélioration et les échéances retenues</i> <i>Modalités de suivi de la mise en œuvre du Plan Amélioration Qualité</i> <i>Place des professionnels et des usagers</i></p> <p><u>Point fort : l'évaluation interne a donné lieu à un PAQ avec la mise en œuvre des pistes d'amélioration.</u> Il y a 11 préconisations dans le PAQ dont 4 sont réalisées, les autres sont en cours ou en réflexion</p> <p><u>Point sur les pistes d'amélioration et leur réalisation du PAQ de 2019 au moment de l'évaluation externe</u></p> <p><i>1. Achat d'un téléphone portable d'astreinte et organisation de cette fonction : Fait depuis 2016</i></p> <p><i>2. Mise en ligne du nouveau site internet : Fait, fin 2021</i></p> <p><i>3. Simplification de la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie en LVA » : Reste à faire</i></p> <p><i>4. Affichage des « Dix principaux droits fondamentaux des enfants » : Fait, mais l'affiche à disparu, à refaire</i></p> <p><i>5. Mise en place d'un calendrier informatique, avec rappels pour la réévaluation des projets personnalisés : A faire</i></p> <p><i>6. Simplification des textes de lois accessibles au bureau pour les jeunes. A voir</i></p> <p><i>7. Revoir l'aménagement des outils : en cours</i></p> <p><i>8. Réflexion autour d'un protocole pour les départs en urgence du lieu suite à exclusion. A faire.</i></p>	<p>Prévoir des échéances réalistes pour les actions du PAQ et le tenir à jour</p> <p>Ajouter une colonne pour les actions reportées ou à poursuivre</p> <p>Revoir en équipe le PAQ en répartissant les actions à réaliser entre les membres de l'équipe</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>9. Mise en place d'un calendrier de planification des travaux d'entretien des locaux (huisseries, peintures...). A faire</p> <p>10. Poursuivre la réflexion autour de l'organisation du travail (accord d'entreprise ?) en cours avec le nouveau décret</p>	
<p>✓ Dynamique générale de la démarche d'amélioration continue de la qualité</p>	<p><i>Critères : Intégration de la notion d'amélioration continue : processus à l'œuvre (formalisés, réflexions collectives, usages partagés)</i></p> <p><i>Modalités de gestion et de communication de la documentation qualité</i></p> <p><i>Changements opérés et perçus par les professionnels</i></p> <p><i>Impacts sur les usagers</i></p> <p><u>Point fort : la démarche qualité évolue au sein du LVA, elle fait sens pour les professionnels tant dans l'approche coopérative que dans le cœur de métier c'est-à-dire l'accompagnement éducatif.</u></p> <p>Celle-ci est appropriée par les professionnels et doit encore être développée auprès des usagers.</p> <p>Un questionnaire de satisfaction a été administré aux partenaires de l'ASE, les retours reçus sont positifs.</p>	<p>Veiller à l'appropriation de la démarche par l'ensemble du personnel, notamment en informant les nouveaux arrivants</p> <p>Poursuivre l'appropriation par les professionnels et les usagers de la démarche qualité afin de tendre vers une réelle dynamique d'amélioration continue. (Roue de DEMING)</p>

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
Mobilisation des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM		
	<p><i>Critères : Identification des RBPP</i> <i>Diffusion des RBPP</i> <i>Travail collectif mené autour des RBPP</i></p> <p>Point fort : Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM ont été prises en compte pour la mise en œuvre des outils de la loi 2002.2.</p> <p>Point fort : La posture de bientraitance transparait dans le fonctionnement du lieu de vie. Il n'y a pas eu de formations bientraitance et il n'y en a pas de prévues.</p>	<p>Poursuivre l'appropriation (par le travail en équipe autour des RBPP) par les professionnels des recommandations adaptées au LVA.</p>

✓ **Champ 5 : La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques**

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
respect des droits fondamentaux		
	<p><i>Critères : Charte des droits et libertés de la personne accueillie et autres informations propres à l'établissement sur ce sujet</i></p> <p><i>Modalités de communication mobilisée à destination des usagers (adaptation si nécessaire)</i></p> <p><i>Modalités de communication mobilisée à destination des professionnels</i></p> <p><i>Modalités de communication mobilisée à destination de prestataires extérieurs intervenant dans l'établissement et/ou au bénéfice d'usagers</i></p> <p>Point fort : La charte est affichée et distribuée dans le livret d'accueil.</p>	
✓ Droit à l'intimité	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Droit à l'auto-détermination	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Droit à la vie privée, affective	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Respect du bien-être physique et psychique	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Utilisation d'un langage respectueux	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Droit à la sécurité des biens personnels	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Droit à gérer et utiliser son budget	Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non	
✓ Accès à la citoyenneté	<p>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect Non</p> <p>Existence de débats informels sur cette question.</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
Gestion des évènements indésirables		
	<p><i>Critères : Modalités de recueil des informations sur les incidents et les plaintes</i> <i>Modalités de déclaration d'incident</i> <i>Modalités de suivi des incidents répertoriés</i> <i>Modalités de circulation de l'information sur les incidents (hiérarchie établissement, association, autorités de contrôle, instances judiciaires)</i> <i>Modalités de réponses aux incidents et de recherches des causes</i> <i>Modalités d'analyse partagée des incidents répertoriés</i></p> <p>Point fort : Il existe peu de notes d'incidents dans le LVA mais les professionnels connaissent la suite donnée à posteriori (transmission au CD des notes d'évènements indésirables).</p> <p>Point fort : une procédure lutte contre la maltraitance est en cours d'élaboration.</p> <p>Si besoin dans les situations de violence le lieu de vie adapte son fonctionnement (par exemple un professionnel en renfort).</p> <p>La cartographie des risques personnes accueillies n'a pas été élaborée.</p>	<p>Réfléchir à l'intérêt d'une cartographie des risques usagers permettant de les analyser et de mettre en place des actions correctives et de prévention (repérer les sources de vulnérabilité).</p> <p>Poursuivre les modalités de classement et de traitement des notes d'incident à posteriori afin de mener une analyse visant à mener les actions correctives nécessaires et à minimiser les causes à priori.</p>
prévention et lutte contre la maltraitance		
✓ Prévention	<i>Critères : les risques de maltraitance liés à la situation des personnes et aux conditions d'accompagnement sont repérés et prises en compte</i>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><i>La démarche institutionnelle de prévention de la maltraitance existe, est formalisée (existence d'un protocole), et est connue de tous</i></p> <p><i>Démarches d'information menées auprès des usagers</i></p> <p><i>Information des usagers des numéros d'écoute téléphonique dédiée (affichage, livret d'accueil, contrat de séjour)</i></p> <p><i>Tiers dans la relation usager/accompagnant (encadrement présent)</i></p> <p><i>Modalités de supervision et d'analyse des pratiques</i></p> <p><u>Point fort : La démarche de prévention de la maltraitance existe, elle est formalisée (existence d'une procédure), et est connue de tous. et il existe une procédure intitulée « Prévention de la violence, de l'agressivité »</u></p> <p>Celle-ci prévoit :</p> <p><i>La vie quotidienne en LVA, qui est une vie collective, en groupe restreint certes, mais non dénuée d'inter-activités, de provocations, de conflits, de paroles inadaptées, de passages à l'acte violents.</i></p> <p><i>Dans le souci d'anticiper afin de sécuriser toujours chacun des jeunes accueillis, de limiter les conflits qui dégénèrent, nous avons mis en place une réflexion sur ce sujet, en suivant les recommandations de l'ANESM et les adapter à notre structure.</i></p> <p><i>Nous avons pris plusieurs mesures, renforçant celles déjà existantes.</i></p> <p><i>Un espace de paroles avec les jeunes est favorisé, notamment avec les séances d'expression libre.</i></p> <p><i>De plus chacun des éducateurs doit être à l'écoute et favoriser la parole de chacun.</i></p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p><i>Cet espace existant déjà avec les rendez-vous posés avec le CMP de St Pourçain.</i></p> <p><i>Les éducateurs se doivent d'être des observateurs assidus pour désamorcer en permanence les frustrations, les conflits, les mécontentements sous-jacents, afin de les « tuer dans l'œuf ».</i></p> <p><i>La vigilance doit être accrue et assidue, toutes les informations doivent être relayées à tous les adultes encadrants, sur le comportement des jeunes, sur leurs paroles, leurs besoins et les ressentis afin, justement de couper court à un éventuel débordement.</i></p> <p><i>Il ne faudra pas hésiter à séparer le groupe, à isoler celui qui en ressent le besoin, et amorcer une discussion avec ce dernier. Adopter une attitude bienveillance et rassurante.</i></p> <p><i>Nous décidons aussi que si la situation devenait difficile à gérer, il fallait que l'éducateur présent fasse appel à un relais, pour tenter de faire retomber la pression, avant que le phénomène ne s'amplifie.</i></p> <p><i><u>L'anticipation, l'observation et la bienveillance</u> sont les trois maîtres-mots de notre réflexion.</i></p> <p><i>Les personnes accueillies n'ont pas été associés.</i></p> <p><i>Ils sont destinataires des numéros d'appel d'urgence sur le contrat d'accueil et la déclaration des droits de l'enfant est affichée.</i></p> <p><u>Point fort</u> : Le lieu de vie a travaillé sur la prévention de la violence /aux signes avant-coureurs en mobilisant la vigilance, la bienveillance en dédramatisant, en isolant le reste du groupe dans une autre maison...</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	<p>Point fort : Afin d'appréhender une situation de violence l'équipe s'est réunie et a travaillé sur la RBPP « <i>Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses</i> »</p>	
<p>✓ Traitement des situations</p>	<p><i>Critères : temps et de lieux où les situations repérées peuvent être abordées</i> <i>Le traitement des cas de maltraitance est organisé et adapté à la gravité</i> <i>Les faits de maltraitance avérés sont communiqués (hiérarchie de l'établissement, de l'association, autorités de contrôle, instances judiciaires)</i></p>	
<p>Promotion de la bientraitance</p>		
	<p><i>Critères : Documents institutionnels (PA, PE, charte, ...) où sont rappelées les valeurs associatives en lien avec la promotion de la bientraitance, Modalités de communication de cette politique à destination des usagers et des professionnels, Accompagnement des professionnels dans la mise en œuvre d'une démarche de bientraitance, Critères : Existence d'un référent Bientraitance et rôle. , Modalités de communication de ses missions aux autres professionnels, et connaissance effective de celles-ci.</i></p> <p>Point fort : La notion de bientraitance a été abordée dans le lieu d'accueil Elle est évoquée dans le PE et dans l'évaluation interne Des formations bientraitance n'ont pas encore été mises en place. La politique de bientraitance est communiquée de manière informelle Il y a des débats en équipe et en GAP</p>	<p>Réfléchir à la rédaction d'une charte bientraitance en LVA, en mobilisant les RBPP pour ce faire, et en travaillant en lien avec d'autres LVA.</p>
<p>✓ Liberté de choix, une réalité</p>	<p><i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON</p>	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
	A relativiser / la dimension éducative de la mission du LVA	
✓ Respect de la singularité, fondement de l'intervention	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON	
✓ Communication individuelle et collective respectée, encouragée	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON Au contraire il s'agit d'un point fort du LVA.	
✓ Sécurité et sentiment de sécurité physique des usagers, des réalités	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON Sentiment ressenti par les usagers et favorisé par le cadre du LVA	
✓ Cadre institutionnel stable (repérant pour les usagers)	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON	
✓ Lien avec les proches favorisé	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON Au contraire il s'agit d'un point fort du LVA	
✓ Respect de la parole de tous les professionnels, une réalité	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON <u>Point fort : Cela fait partie des valeurs et de la réalité du fonctionnement de la SCOP et cela se travaille en supervision.</u>	
✓ Devoir de réserve et de confidentialité, respecté	<i>Critère : Problèmes identifiés sur cet aspect</i> NON	
Respect des libertés individuelles		
✓ L'accès aux données personnelles	<i>Critère : Modalités d'information des usagers relativement à ce droit</i> Point fort : Les usagers ont accès à leur dossier et c'est écrit dans le règlement de fonctionnement.	

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
✓ Droit de recours	<p><i>Critères : Modalités de recours interne prévues, Information sur les modalités de recours externe (personnes qualifiées), Modalités d'information des usagers relativement à ce droit.</i></p> <p>Les actions sont mises en place quand la situation se produit. Les usagers ne sont pas informés des modalités de droit de recours.</p>	Prévoir les modalités du droit de recours à priori et informer les usagers
prévention et gestion des risques spécifiques à l'établissement		
✓ Les risques (sécurité, hygiène, ...) liés à la situation des personnes et aux conditions d'accompagnement sont repérés et prises en compte	<p><i>Critères : Identification des risques pour les usagers, Existence de procédures de gestion de crise ou de conflit</i></p> <p>Point fort : Il existe une procédure de gestion de crise ou de conflit en cours d'élaboration.</p> <p>Celle-ci précise :</p> <p>« En situation de « crise » (agression physique, perte de contrôle d'un jeune...) la marche à suivre est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garder son calme, veiller à ne pas élever le niveau de conflit. - Séparer les jeunes en crise des autres, par exemple en faisant appel à l'appartement de la responsable du lieu de vie et d'accueil qui jouxte le LVA. - Prévenir au plus vite un collègue qui puisse venir en aide ou apporter un conseil et les services de secours si nécessaire (gendarmerie 17 en cas d'agression, SAMU 15 en cas de perte de contrôle). - Ne jamais laisser seul un jeune en situation de crise. Si le jeune se montre agressif et que la situation le permet, il est préférable d'être deux adultes en présence. - En cas de sortie non autorisée assimilée à une fugue, le LVA a l'obligation de procéder à un signalement auprès de la gendarmerie. » <p>Il n'existe pas de travail détaillé sur les risques relatifs aux particularités du public dans le cadre de l'accompagnement proposé.</p>	Prévoir une cartographie des risques à priori afin de mener une analyse visant à mener les actions correctives nécessaires et à minimiser les risques encourus.

Thèmes	Critères / Constats et Analyse évaluative	Recommandations
<p>✓ Connaissance et application des règles d'hygiène, de maîtrise des risques infectieux, de sécurité alimentaire, de gestion d'urgence, et de sécurité</p>	<p><i>Critères : Protocoles élaborés</i> <i>diffusion des protocoles et mise en œuvre</i> <i>Formation de professionnels (SST)</i></p>	<p>Prévoir pour les professionnels la formation le PSC1</p>
<p>✓ Sécurité des bâtiments et des infrastructures</p>	<p><i>Critères : Protocoles prévus et mis en œuvre</i> <i>Formation de professionnels (SSIAP)</i> Les professionnels sont formés à la sécurité des bâtiments et des infrastructures et maîtrisent le fonctionnement des extincteurs qui sont vérifiés annuellement par une société.</p>	

◆ **Les critères d'évaluation possibles**

Opinion	Acteurs impliqués portent eux-mêmes un jugement positif
Pertinence	Objectifs du projet d'établissement en adéquation avec les besoins et les missions
Conformité	Respect d'un certain nombre de prescriptions (norme) formulées indépendamment de l'évaluation
Compatibilité	L'action a effectivement touché la population visée
Ajustement	Les moyens mis en œuvre sont adaptés aux objectifs poursuivis
Cohérence	Les différentes actions ne sont pas contradictoires, ou mieux, sont synergiques
Régulation	Il existe des dispositifs de gestion, de suivi et d'évaluation
Efficience	L'action utilise sans "gaspillage" ses ressources
Impacts	
Efficacité	L'action a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés
Effets induits	L'action a entraîné des effets induits positifs sur le public (ou au moins pas d'effets négatifs)

5. Synthèse de l'évaluation externe

La synthèse proposée ci-dessous est en conformité avec le « Modèle de synthèse de l'évaluation externe », édicté par l'ANESM (3.5 de la section 3 du chapitre V de l'annexe 3- 10 du code de l'action sociale et des familles)

Extrait : « La synthèse a pour objectif d'apprécier le service rendu aux usagers, les points forts et les adaptations à conduire, dans une vision globale et stratégique de l'établissement ou du service en tenant compte de son environnement. Cette synthèse reprend les constats opérés par l'évaluateur externe qui permettront de déterminer les tendances (points forts/points faibles). »

Introduction

1. La (ou les) démarche(s) d'évaluation interne mise(s) en œuvre par l'ESSMS :	La ferme aux animaux a réalisé elle-même son évaluation interne en 2019.
2. Les modalités de prise en compte des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM par l'ESSMS	Les RBPP ont été prises en compte pour la réalisation de l'évaluation interne.

5.1 Les conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement ou de service (PEPS) et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers

<p>3. Le PE-PS : actualisation, pertinence au regard des missions de l'ESSMS, déclinaison de l'objectif central en objectifs opérationnels cohérents et adaptés aux missions ;</p>	<p>L'objectif central est clairement décliné en objectifs opérationnels cohérents et adaptés aux missions ; La ferme aux animaux s'inscrit pleinement dans la mission de protection de l'enfance qui est la sienne avec bienveillance et respect des jeunes accueillis. L'appropriation par les professionnels, les usagers et les partenaires reste à poursuivre.</p>
<p>4. L'adaptation entre l'objectif central de l'ESSMS et les ressources humaines, financières et matérielles, mobilisées et celles de son territoire d'intervention ;</p>	<p>L'objectif central de l'ESSMS est cohérent avec les ressources humaines, financières et matérielles, mobilisées et celles de son territoire d'intervention ;</p>
<p>5. L'adéquation entre les besoins de la population accompagnée et le profil des professionnels (formation initiale, compétences) ;</p>	<p>Les profils des personnels en termes de formation, compétence et expérience sont en adéquation avec les besoins des jeunes accueillis. L'ensemble des membres de l'équipe est qualifié. De plus l'équipe est dans une démarche de formation continue et participe activement au GERPLA (Groupe d'Echange et de Recherche sur les Pratiques en Lieu d'Accueil).</p>
<p>6. Les modalités d'accompagnement des professionnels dans leur prise de poste et actions (formation, réunions d'échanges pluridisciplinaires, etc.) mises en œuvre pour permettre aux professionnels d'actualiser leurs connaissances et de consolider leurs compétences ;</p>	<p>Les modalités d'accompagnement des professionnels dans leur prise de poste et actions : (formation, réunions d'échanges pluridisciplinaires, etc.) l'équipe est en constante réflexion sur son travail et a recours notamment à une supervision d'équipe, pour permettre aux professionnels d'ajuster sa prise en charge auprès des jeunes accueillis. Les professionnels actualisent leurs connaissances et de consolident leurs compétences par le biais de formations régulières individuelles et collectives. Il reste à formaliser ce travail dans le cadre d'un plan de formation.</p>
<p>7. Les dispositifs de prévention des risques psychosociaux mis en œuvre dans l'ESSMS et les dispositifs de gestion de crise en matière de ressources humaines ;</p>	<p>Le lieu de vie est attentif aux risques psychos sociaux et dispose d'une procédure de gestion de crise. Il y a une vigilance permanence sur ces questions</p>

<p>8. Les données (qualitatives et quantitatives) disponibles au sein de l'ESSMS permettant : de caractériser le profil de la population accompagnée ; de décrire les modalités d'accompagnement et d'apprécier les ressources mobilisées dans la mise en œuvre des activités principales d'accompagnement, d'apprécier les effets de l'accompagnement pour les usagers</p>	<p>Les écrits disponibles au sein de l'ESSMS (projet d'établissement, projets personnalisés, évaluation interne, compte rendus...), le partenariat avec les ASE dont proviennent les jeunes permettent de connaître le profil de la population accompagnée ainsi que de décrire les modalités d'accompagnement.</p> <p>On y trouve les ressources mobilisées dans la mise en œuvre des activités principales d'accompagnement éducatif, et les effets de l'accompagnement pour les usagers.</p>
<p>9. La cohérence entre les objectifs développés dans les projets personnalisés et les objectifs opérationnels déclinés par l'ESSMS ;</p>	<p>Il y a une cohérence entre le projet d'établissement et les projets personnalisés des jeunes accueillis.</p> <p>Les objectifs opérationnels sont déclinés dans le projet d'établissement du lieu de vie</p> <p>Ils sont repris dans les projets personnalisés quand c'est pertinent pour le jeune et en fonction de ses besoins.</p>

5.2 L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique

<p>10. Les partenariats mis en place en externe et/ou en interne (dans le cadre d'un organisme gestionnaire) : niveau de formalisation, natures et effets des partenariats développés, modalités de participation de l'ESSMS à l'évolution de son environnement ;</p>	<p>Les partenariats mis en place sont de qualité et l'ensemble des partenaires avec qui nous avons été en contact sont tous ravis de la qualité du partenariat, néanmoins le niveau de formalisation est faible.</p> <p>Le LVA devra faire un effort afin de formaliser ses partenariats, pour que les relations perdurent au-delà des acteurs.</p> <p>l'ESSMS est bien inscrit dans son environnement et participe à la vie locale.</p>
<p>11. La perception des partenaires à l'égard du rôle et des missions de l'ESSMS ;</p>	<p>Les partenaires perçoivent parfaitement le rôle et les missions du lieu de vie. Les partenaires interrogés dans le cadre de l'évaluation externe sont bien au fait du travail mené à la ferme aux animaux.</p>
<p>12. Les modalités de coordination et d'intégration des interventions des personnes extérieures à l'ESSMS autour du projet de chaque personne ; informations relatives aux système(s) de circulation de l'information permettant d'articuler ces interventions ;</p>	<p>La coordination pour l'intégration des interventions des personnes extérieures à l'ESSMS n'est organisée qu'en lien avec les besoins des jeunes accueillis, autour du projet de chaque personne ou pour des besoins collectifs.</p> <p>L'information permettant d'articuler ces interventions circule dans le cadre de la réunion d'équipe et dans le cahier de liaison.</p>
<p>13. Les ressources mobilisées sur le territoire pour maintenir ou faciliter les liens sociaux et de citoyenneté des personnes accompagnées et éléments (architecture, outil de communication, etc.) permettant de développer le caractère accueillant de l'ESSMS ;</p>	<p>Les ressources mobilisées sur le territoire facilitent les liens sociaux et la citoyenneté des personnes accompagnées.</p> <p>La maison très agréable du LVA permet de développer le caractère accueillant de l'ESSMS ;</p>

5.3 Personnalisation de l'accompagnement, expression et participation individuelle et collective des usagers

<p>14. Les outils et méthodes d'observation, de recueil et d'évaluation adaptés permettant à l'ESSMS d'élaborer les projets personnalisés, en particulier ceux qui permettent une approche globale interdisciplinaire ;</p>	<p>Le LVA a une approche globale interdisciplinaire ainsi que des outils et méthodes d'observation, de recueil, et d'évaluation adaptés pour élaborer les projets personnalisés :</p> <p>Observation, prise de notes, réunions d'équipe, supervision etc...</p>
<p>15. Les modes de participation des usagers (ou, le cas échéant de leur représentant légal) à l'élaboration de leur projet personnalisé et à son actualisation ; modes de prise en compte des besoins et attentes, des capacités et potentialités des usagers, y compris pour ceux ayant des difficultés de communication ; le mode de consultation pour toute décision les concernant.</p>	<p>Les usagers, et leurs représentants légaux quand la situation le permet, ainsi que les référents sociaux qui sont sollicités, participent à l'élaboration des projets personnalisés et à leur actualisation.</p> <p>Les modes de prise en compte des besoins et attentes, la mise en valeur des capacités et potentialités des usagers, la consultation pour toute décision les concernant sont favorisés dans l'accompagnement au quotidien.</p>
<p>16. Le rythme d'actualisation du projet personnalisé et adaptation de celui-ci à la situation (et à l'évolution des attentes et des besoins) des personnes accompagnées ;</p>	<p>Le projet personnalisé et son adaptation à la situation et à l'évolution des attentes et des besoins des personnes accompagnées se fait chaque fois que c'est nécessaire.</p>
<p>17. Les modalités permettant aux usagers (ou le cas échéant à leur représentant légal) d'accéder aux informations les concernant</p>	<p>Les usagers (ou le cas échéant leur représentant légal) peuvent accéder aux informations les concernant en consultant les dossiers sur demande et en sollicitant un rendez-vous.</p>

18. La prise en compte de la perception de l'ESSMS et de ses missions par les usagers	La perception de l'ESSMS et de ses missions par les usagers est permise par la qualité relationnelle établie et aussi par les groupes de parole organisés.
19. Les modalités de participation favorisant l'expression collective des usagers ; modalités d'analyse des informations recueillies à partir de cette expression pour améliorer l'accompagnement ;	La participation et l'expression individuelle et collective des usagers sont encouragées, d'abord dans les échanges du quotidien, puis dans une réunion tous les 15 jours, animée par la psychologue du lieu de vie. Il existe une boîte à idée relevée chaque semaine. L'analyse des informations recueillies à partir de ces différents moyens d'expression est réalisée en réunion d'équipe chaque lundi ce qui permet d'améliorer l'accompagnement.

5.4 La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

20. Les modes d'organisation de l'ESSMS pour permettre le respect de la dignité et du droit à l'intimité ;	Le lieu de vie organise l'accompagnement afin que soient garantis le respect de la dignité et du droit à l'intimité.
21. Les modalités de traitement et d'analyse des événements indésirables (dysfonctionnement, incident, plainte, situation de crise...) permettant d'améliorer l'accompagnement ; moyens permettant de traiter et d'analyser les faits de maltraitance ;	Il y a peu d'évènements indésirables (dysfonctionnement, incident, plainte, situation de crise...). S'ils surviennent, les faits de maltraitance sont repris par la responsable puis par l'équipe et selon l'importance transmis à l'ASE d'origine.
22. La prise en compte des principaux risques relatifs aux spécificités des usagers et aux conditions d'accompagnement, identifiés par l'ESSMS ; dispositions mises en place,	Les principaux risques relatifs aux spécificités des usagers et aux conditions d'accompagnement, identifiés par l'ESSMS sont pris en compte par la formation des professionnels, le respect de l'autonomie et des droits de l'utilisateur, les échanges avec les usagers et aussi les réunions régulières d'écoute et de partage interprofessionnels.

dont la formation des professionnels, pour prévenir ces risques ; modes de concertation avec les usagers utilisés à cet effet ; dans le respect de l'autonomie et des droits de l'utilisateur ; mise en place de réunions régulières d'écoute et de partage interprofessionnels ;	
---	--

Annexes

Abrégé

L'abrégé présenté ci-dessous respecte la présentation du « Modèle d'abrégé de l'évaluation externe », édicté par l'ANESM (3.5 de la section 3 du chapitre V de l'annexe 3- 10 du code de l'action sociale et des familles)

<p style="text-align: center;">MODELE D'ABREGÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE (3.7 De la section 3 du chapitre V de l'annexe 3-10 du CASF)</p>

Cet abrégé a pour objectif de traduire la dynamique de l'évaluation externe.

A cet effet, l'abrégé présente les items contenus dans la synthèse de l'évaluation externe retenus comme force et/ou faiblesse et pour lesquels il est fait des propositions ou préconisations dans le rapport d'évaluation externe.

Éléments de méthode

La méthode de remplissage consiste, pour chacune des sept rubriques, à noter les forces « et » les faiblesses à partir de la synthèse de l'évaluation externe. En effet, chaque rubrique ne peut être réduite à l'une ou l'autre de ces deux dimensions. L'approche du réel par la complexité consiste à chaque fois à identifier en quoi la rubrique présente une force « et » une faiblesse, ces deux aspects étant toujours contenus dans les faits observés.

L'expression des propositions/préconisations apparaît alors différente si la réalité a été exposée dans sa complexité. Elle n'est plus la sanction de ce qui « ne va pas » mais la dynamique à créer pour poursuivre l'évolution du projet.

La huitième rubrique permet de recueillir l'appréciation globale de l'évaluateur externe

La neuvième permet de recueillir les éléments de méthodologie de l'évaluation externe

Enfin la dixième et dernière recueille les commentaires de l'ESSMS sur le déroulement et les conclusions de l'évaluation externe.

1. La démarche d'évaluation interne

(Exemples d'items : Modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne, de participation des usagers, d'élaboration du plan d'amélioration continue de la qualité, de suivi des résultats ...)

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche participative des personnels et des usagers à la démarche d'évaluation interne - Contribution de la démarche d'évaluation interne à la dynamique de la qualité de l'accompagnement. - Utilisation d'une méthodologie et d'un référentiel - Mise en œuvre du Plan d'amélioration de la qualité - Mise en œuvre des actions pour faire vivre la démarche qualité dans l'établissement (sensibilisation et information des usagers et appropriation par les professionnels/mobilisation des salariés) - Existence d'une instance de suivi de la mise en œuvre de l'amélioration continue de la qualité 	<p>Point fort : La démarche d'évaluation interne, pilotée par le LVA a été mise en place et a abouti, donnant lieu à un plan d'actions spécifiques avec des objectifs définis.</p> <p>Point fort : la méthodologie utilisée est de qualité et explicitée dans le rapport</p> <p>Point fort : l'évaluation interne a donné lieu à un PAQ avec la mise en œuvre des pistes d'amélioration.</p> <p>Il y a 11 préconisations dans le PAQ dont 4 sont réalisées, les autres sont en cours ou en réflexion</p> <p><u>Concernant l'amélioration continue</u></p> <p>Point fort : la démarche qualité évolue au sein du LVA, elle fait sens pour les professionnels tant dans l'approche coopérative que dans le cœur de métier c'est-à-dire l'accompagnement éducatif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des échéances réalistes pour les actions du PAQ et le tenir à jour • Ajouter une colonne pour les actions reportées ou à poursuivre • Revoir en équipe le PAQ en répartissant les actions à réaliser entre les membres de l'équipe <p><u>Concernant l'évaluation interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'appropriation de la démarche par l'ensemble du personnel, notamment en informant les nouveaux arrivants • Poursuivre l'appropriation par les professionnels et les usagers de la démarche qualité afin de tendre vers une réelle dynamique d'amélioration continue. (Roue de DEMING)

* pour les services à la personne (SAP) agréés, cette rubrique correspond aux points investigués dans le cadre du cahier des charges de l'agrément

2. La prise en compte des recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'ANESM relatives à l'ESSMS.
 (Exemples d'items : Modalités d'appropriation des recommandations, mobilisations des recommandations en fonction des sujets traités,...).

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
-Connaissance des RBPP de l'ANESM Efficacité de l'appropriation des recommandations par tous les acteurs ou professionnels de l'établissement/ mobilisation collective autour des travaux de l'ANESM -Prise en compte des modalités de management de la recommandation sur la prévention de la maltraitance -Utilisation de RBPP comme critères d'évaluation	<p>Point fort : Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM ont été prises en compte pour la mise en œuvre des outils de la loi 2002.2</p> <p>Point fort : La posture de bientraitance transparaît dans le fonctionnement du lieu de vie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'appropriation (par le travail en équipe autour des RBPP) par les professionnels des recommandations adaptées au LVA

3. Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers.

(Exemples d'items : Caractérisation de la population accompagnée, modalités de formalisation et d'actualisation du projet d'établissement ou de service ; adaptation de l'offre des activités et des prestations à la population accompagnée ; ...).

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et révision du projet d'établissement ou de service en cohérence avec les objectifs de l'établissement et les besoins/attentes des usagers - Développement des compétences et de la stabilité du personnel (plan de formation, dialogue social et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) - Démarche participative d'élaboration - Prise en compte de la RBPP de l'ANESM - Descriptif du public et adaptation de l'offre de service - Mobilisation du PE comme guide pour l'action/réactualisation du PE 	<p><u>Concernant le projet d'établissement :</u></p> <p>Point fort : le projet est investi par l'équipe et constitue un réel guide pour l'action au quotidien, cependant le projet est moins approprié par les personnes extérieures</p> <p>Point fort : Une des valeurs fondamentales de la ferme aux animaux est la co-construction et le partage et c'est dans cet esprit que le projet d'établissement a été pensé et construit</p> <p>Point fort : Un questionnaire a été envoyé aux partenaires ainsi qu'aux usagers et à leurs familles afin de les associer.</p> <p>Point fort : Pour ce faire la recommandation de l'ANESM a été étudiée par l'équipe qui a choisi de s'appuyer sur le plan proposé dans cette RBPP.</p> <p>Point fort : La méthode de travail pour l'élaboration du PE est discutée et réadaptée en équipe.</p> <p><u>Quant au contenu du projet d'établissement :</u></p> <p>Point fort : pour la réécriture du projet, le LVA s'appuie sur le plan proposé par l'ANESM et il présente clairement le projet de la structure avec des pistes d'actions concrètes qui sont planifiées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Développer davantage les modalités d'appropriation par toutes les personnes concernées par le projet d'établissement (usagers, familles, nouveaux salariés, partenaires) <p><u>Quant au contenu du projet d'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre régulièrement à jour le PE en définissant dates et modalités pour ce faire, en prenant en compte des recommandations de bonnes pratiques. • Poursuivre la démarche d'appropriation du PE en tant que guide pour l'action au service de tous. • Faire état dans le PE des questionnements éthiques mobilisés. • Associer les jeunes accueillis à la révision du règlement de fonctionnement.

Point fort : En ce qui concerne la déclinaison de l'objectif central -l'accompagnement au quotidien- en objectifs opérationnels cohérents, celui-ci est décliné de façon claire et détaillée dans le projet d'établissement ».

Point fort : L'objectif central -l'accompagnement au quotidien- est adapté aux ressources mobilisées à l'interne (équipe professionnelle formée) et à l'externe (cf. partenariat).

Point fort : Le projet d'établissement est un document en bonne et due forme.

Point fort : Le projet est disponible pour les salariés, sur le site du LVA, il est aussi remis sur demande, de même pour les partenaires.

Point fort : Le projet d'établissement est régulièrement consulté par l'équipe.

Point fort : Le questionnement éthique et la gestion des paradoxes sont mobilisés.

Point fort : Il s'inspire de la recommandation de bonne pratique de l'ANESM pour la mise à jour.

Point fort : La ferme aux animaux s'adapte constamment à l'évolution des profils accueillis. En fonction des personnalités et de l'âge des enfants accueillis qui fait évoluer la dynamique de groupe.

Prestations hôtelières

Point fort : Les repas sont préparés sur place par les éducateurs et les enfants à partir d'ingrédients biologiques ou produits locaux de qualité dans un souci d'équilibre alimentaire.

Point fort : Il est tenu compte de l'avis des jeunes dans l'élaboration hebdomadaire des menus et ils peuvent prendre

part à l'élaboration des repas s'ils le souhaitent et s'ils en ont le temps.

Prestations socio-éducatives

Point fort : Une fois par mois le lieu de vie achète des livres. L'éducateur accompagne les jeunes en librairie pour des "achats culturels" divers et variés : livres, bd, matériel pour loisirs créatifs

Point fort : Des animations et des activités sont proposées aux jeunes accueillis en fonction de leur intérêt et de leurs capacités

Point fort : Des projets de sorties ou séjours extérieurs à thèmes sont mis en place et préparés en amont avec les enfants. Une des permanentes est plus particulièrement chargée de l'animation des propositions.

Point fort : A la ferme les jeunes participent aux activités de la ferme : jardinage, soin aux animaux qui constituent un véritable support éducatif...

Suivi scolaire

Point fort : La scolarité est un des leviers éducatifs du LVA qui met l'accent sur cette question avec des résultats satisfaisants

Point fort : Chaque jeune a un éducateur référent qui suit sa scolarité et participe aux réunions scolaires.

Il existe un document servant à définir tout ce sur quoi il faut veiller en tant que coordinateur de la prise en charge et du projet de chaque jeune accueilli.

<p><u>Prestations thérapeutiques</u></p> <p>Point fort : Chaque jeune a un dossier médical</p> <p>L'équipe fait preuve de vigilance pour le suivi médical de chaque enfant.</p> <p><u>La Continuité de service</u></p> <p>Point fort : La continuité de service est très bien assurée dans un lieu de vie puisque le vivre avec en est le principe fondamental. Le LVA n'a pas de surveillant de nuit, ce sont les permanents du lieu de vie qui dorment sur place à tour de rôle.</p> <p>Point fort : il y a deux éducateurs les soirées des lundis, mardis et jeudi, ce qui permet une présence sur place de chacun plus importante et des prises en charge individuelles extérieures par l'un des deux permanents présents.</p> <p><u>L'accueil</u></p> <p>Point fort : Le lieu de vie dispose d'une procédure d'admission décrite dans le projet et l'évaluation interne</p> <p><u>Les Compétences au regard du service rendu.</u></p> <p>Point fort : les salariés du lieu d'accueil sont tous des professionnels du médico-social (psychologues, éducateurs), même la personne chargée de l'entretien qui est éducatrice.</p> <p>Point fort : Ils ont une connaissance approfondie du champ de la protection de l'enfance.</p> <p>Point fort : il existe une fiche de poste « permanents »</p> <p>Point fort : les salariés du lieu d'accueil participent aux formations du GERPLA de l'URSCOP</p> <p>Point fort : le LVA accueille des porteurs de projets de LVA, et des stagiaires ce qui favorise l'échange quant aux pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprendre les activités de promotion de la santé, avec des partenaires (planning familial...) • Prévoir un plan de formation annuel répertoriant les formations en cours ou à venir en lien avec le budget de l'OPCA UNIFORMATION • Réaliser les entretiens individuels d'évaluation ou de progrès en les formalisant mieux et en trouvant la personne adéquate. • Poursuivre la réflexion quant à l'articulation entre la responsable du lieu d'accueil présentée aux ASE, les co gérants nommés tous les 4 ans et la notion de partage des responsabilités (d'un point de vue juridique).
--	--

Echange d'infos

Point fort : Une boîte mail professionnelle a été organisée pour les salariés.

Point fort : il y a un ordinateur pour les éducateurs et un ordinateur pour les jeunes et une connexion internet qui fonctionne malgré les problèmes de réseau

Scop

Point fort : Ces objectifs sont bien en phase avec le statut utilisé et ont de surcroît toute leur valeur éducative.

Point fort : la procédure d'accueil a été réécrite dans le cadre du nouveau projet d'établissement et elle est effective.

4. L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique

(Exemples d'items : Perception du rôle de l'établissement ou du service et de ses missions par les partenaires, formalisation des collaborations et des coopérations interinstitutionnelles ou interprofessionnelles autour et avec l'utilisateur, Prise en compte du réseau de proximité et de l'utilisation optimale des ressources du milieu, contribution aux évolutions et à la modification de l'environnement,...).

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration, formations et conventions avec les différents acteurs du secteur - Point de vue des partenaires concernant les partenariats en cours - Interactions avec le territoire - Mobilisation des ressources locales au bénéfice des usagers - Accueil dans l'établissement de personnes extérieures - Formalisation des coopérations et collaborations 	<p><u>Perception des partenaires</u></p> <p>Point fort : Les partenaires sont globalement très satisfaits du partenariat existant.</p> <p>Point fort : les LVA ne sont pas soumis au schéma départemental et pourtant le lieu de vie et d'accueil la ferme aux animaux participe aux instances proposées par le CD :</p> <p>Point fort : Outre la participation des usagers de la ferme aux animaux aux actions des territoires, des actions visant à faire venir les personnes extérieures sur les structures sont organisées : ateliers...</p> <p><u>Environnement</u></p> <p>Point fort : l'établissement a tissé de réels liens avec son territoire d'implantation et des partenariats sont à l'œuvre au niveau de l'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies.</p> <p>Point fort : l'implication du LVA au sein du GERPLA (Groupe d'Etude et de Recherches sur les Pratiques en Lieu d'Accueil) leur permet d'avoir une réflexion au plan national</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les partenariats engagés dans ce domaine. • Envisager une cartographie thématique des partenariats Et tenir à jour la liste des partenaires. • Poursuivre les partenariats engagés en développant la signature de conventions afin de pérenniser les liens institutionnels dans la durée au-delà des acteurs.

5. Personnalisation de l'accompagnement

(Exemples d'items : capacité de l'établissement ou du service à évaluer avec les usagers leurs besoins et attentes dans le cadre du projet d'établissement ou de service en prenant en compte les interactions avec l'environnement familial et social de la personne, conditions dans lesquelles est élaboré le projet personnalisé, ...).

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
<p>- Elaboration, rédaction, actualisation du projet personnalisé (volet associatif, pédagogique, soins, autonomie...)</p> <p>- Entrée dans l'établissement, liens entre les usagers et relation avec le personnel</p> <p>- Mobilisation d'outils d'évaluation des besoins et attentes individuels</p> <p>- Modalités de co-construction du projet personnalisé</p> <p>- Mobilisation du projet personnalisé pour guider l'accompagnement au quotidien</p> <p>Modalités-de réactualisation du projet</p>	<p><u>Compétences en lien avec le service</u></p> <p>Point fort : les salariés du lieu d'accueil sont tous des professionnels du médico-social (psychologues, éducateurs), même la personne chargée de l'entretien qui est éducatrice.</p> <p>Point fort : Ils ont une connaissance approfondie du champ de la protection de l'enfance.</p> <p>Point fort : il existe une fiche de poste « permanents »</p> <p>Point fort : les salariés du lieu d'accueil participent aux formations du GERPLA de l'URSCOP</p> <p>Point fort : le LVA accueille des porteurs de projets de LVA, et des stagiaires ce qui favorise l'échange quant aux pratiques</p> <p>Point fort : le règlement de fonctionnement est conforme aux obligations 2002.2</p> <p><u>Le contrat de séjour</u> : Le devoir de discrétion est mentionné</p> <p>Point fort : Le contrat de séjour est conforme au décret n° 2004-1274 il est individualisé et une copie est remise à chaque usager.</p> <p>Point fort : Tous les outils de la loi du 2 janvier 2002.2 sont créés et utilisés</p> <p>Point fort : Les professionnels sont impliqués et les usagers</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Bien différencier ce qui relève du livret d'accueil de ce qui relève du règlement (horaires). • Revoir le chapitre vie personnelle et droits et libertés. • Préciser qu'on ne peut ni enregistrer, ni filmer quelqu'un avec son téléphone sans autorisation de la personne. • Dans l'article intitulé « Les produits illicites et interdits aux mineurs » enlever « aux mineurs » • Développer les modalités de mise en lien entre projet d'établissement le PP et le contrat de séjour

<p>personnalisé</p>	<p>sont informés et investis</p> <p>Point fort : Les documents sont clairs et précis</p> <p>Point fort : Les liens entre le contrat de séjour et le PP sont existants</p> <p><u>Admission</u></p> <p>Point fort : Il existe dans le projet d'établissement une description précise de la démarche d'accueil et de la mise en place du projet personnalisé :</p> <p>Point fort : Un soin est apporté à la qualité de vie des usagers et des actions sont mises en œuvre pour favoriser la convivialité et le bien vivre ensemble.</p> <p><u>Observation evaluation</u></p> <p>Point fort : Les projets personnalisés sont existants et prévoient d'associer l'accueilli et sa famille.</p> <p>Point fort : Il existe une procédure d'élaboration des PP prévue dans le PE et l'ensemble de l'équipe est bien au fait de chacun des projets</p> <p><u>Accessibilité des usagers</u></p> <p>Point fort : Les outils mobilisés sont en adéquation avec le public, ils consistent à « Vivre avec d'autres » afin d'intérioriser les normes, codes sociaux.</p> <p>Point fort : Le projet construit pour un an, n'est pas un document figé, et il évolue au fil de l'année.</p> <p><u>Participation des usagers</u></p> <p><i>Critères : Contributions effectives de l'utilisateur à la mise en œuvre des modalités prévues dans son Projet Personnalisé Manières d'obtenir son adhésion au Projet et sa mobilisation</i></p>	<p><u>Contractualisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à bien dater et signer le projet personnalisé ainsi que les conventions de séjours et les contrats d'accueil. • Revoir la formulation du contenu du contrat d'accueil qui n'est pas compréhensible en l'état. • Pour la convention de séjour (contrat), mieux travailler en amont les demandes du jeune et de la famille. <p><u>Préconisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le PP, Réfléchir aux moyens d'associer davantage les parents (sauf contre-indication ou refus du jeune) • Reprendre systématiquement dans le PP les objectifs définis dans la convention de séjour et le contrat d'accueil. <p><u>Réactualisation PP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir quand c'est possible, d'associer davantage les familles pour la réactualisation des PP • Prévoir les modalités de réactualisation des PP dans le PE. • Comme prévu dans l'évaluation interne prévoir un calendrier informatique pour la réévaluation des PP • Veiller à articuler le contrat de séjour et ses avenants avec le projet personnalisé.
---------------------	---	---

	<p><u>Point fort</u> : Les projets personnalisés associent l’usager ainsi que les référents ASE et parfois la famille.</p> <p><u>Point fort</u> : Le PP comprend un cadre permettant à l’usager et à ses proches de formuler leurs souhaits.</p> <p><u>Point fort</u> : Les jeunes accueillis sont consultés pour les décisions les concernant.</p> <p><u>Point fort</u> : Le questionnement éthique autour de la notion d’autonomie est mobilisé lors de l’accompagnement au quotidien et lors de temps spécifiques.</p> <p><i><u>Fin de prise en charge</u></i></p> <p><u>Point fort</u> : la décision du départ est anticipée et préparée en lien avec l’ASE.</p> <p><u>Point fort</u> : le LVA fait appel aux compétences du droit commun pour préparer les départs des jeunes accueillis.</p> <p><u>Point fort</u> : Des w.e de préparation sont organisés dans l’établissement qui prend le relai (famille d’accueil, service de semi autonomie...).</p>	<p><i><u>Questionnement éthique</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Penser à inclure ce thème dans le projet d’établissement et à aborder cette question dans les questionnaires de satisfaction ou dans les groupes. <p><i><u>Fin de prise en charge</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser une procédure avec les critères requis pour quitter le lieu et accéder à une nouvelle étape d’autonomie dans le parcours éducatif à l’extérieur et la faire figurer dans le projet d’établissement.
--	---	--

6. L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

(Exemples d'items : Effectivité des droits individuels et collectifs et de la participation collective des usagers, prise en compte de l'expression des usagers pour améliorer l'accompagnement...).

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
<p>-Elections, composition, tenue des réunions (comptes rendus), thèmes abordés lors des CVS (et comment sont choisis ces thèmes)</p> <p>-Recueil et traitement des plaintes et des réclamations</p> <p>- Effectivité des droits d'expression et prise en compte de l'expression</p> <p>- Effectivité des droits de participation</p>	<p><u>Cvs</u></p> <p>Point fort : les jeunes du LVA bénéficient d'un groupe d'expression deux fois par mois animé par la psychologue depuis mi 2020.</p> <p>Point fort : Les groupes d'expression ont permis l'évolution des règles de vie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les groupes d'expression en réfléchissant à l'implication de l'ensemble des autres professionnels, • Proposer des supports plus attractifs pour les personnes accueillies (jeux, livres...). • Décrire dans le projet d'établissement le fonctionnement des groupes d'expression d'usagers et de la boîte à idées. • Développer les formes de participation des usagers au projet du LVA. • Ecrire une procédure sur le recueil et le traitement des plaintes formulées par les jeunes.

7. La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

(Exemples d'items : Organisation de l'ESSMS pour permettre le respect de la dignité et du droit à l'intimité, prise en compte des principaux risques relatifs aux spécificités des usagers et aux conditions d'accompagnement, identifiés par l'ESSMS, dispositions mises en place, dont la formation des professionnels, pour prévenir ces risques, modes de concertation, traitement des faits de maltraitance,...).

Items (5 maximum)	Forces	Faiblesses	Propositions/préconisations formulées par l'évaluateur externe
<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la vie privée, liberté d'aller et venir - Respect du droit à l'intimité et à la confidentialité - Elaboration d'un plan de gestion des risques / anticipation (risques infectieux, plan bleu, fugues....) - Mise en place d'un dispositif pour garantir la sécurité des usagers et des professionnels 		<p><u>Risques</u></p> <p>Point fort : Il existe un DUERP qui a été réalisé avec la médecine du travail. Il est cohérent par rapport à l'activité spécifique du LVA et la déclinaison a été finalisée en 2015</p> <p>Il prend en compte les risques liés à chacun des profils professionnels et détaille les moyens de prévention</p> <p>Point fort : Il y a une procédure de gestion de crise élaborée à partir de situations vécues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir régulièrement le DUERP et vérifier que les moyens de prévention sont pris et opèrent (dernière mouture 1er décembre 2018). • Inclure dans le document de gestion de crise ce qu'il peut être fait en amont (prévenir un collègue que la situation est tendue et qu'elle peut dégénérer et prévoir la sortie de crise (qui reprend avec le jeune ? quelle aide peut recevoir le ou les professionnels concernés ?) • Enlever du document le paragraphe sur la sortie non autorisée qui figure dans le règlement de fonctionnement et doit être différencié de la crise. • Réfléchir à l'intérêt d'une cartographie des risques usagers permettant de les analyser et de mettre en place des actions correctives et de prévention (repérer les sources de vulnérabilité). • Poursuivre les modalités de classement et de traitement des notes d'incident à posteriori afin de mener une analyse visant à mener les actions correctives nécessaires et à minimiser les causes à priori

<ul style="list-style-type: none"> - Réactivité par rapport aux incidents - - Respect des règles et consignes de sécurité 	<p><u><i>Garantie des droits</i></u></p> <p>Point fort : La charte est affichée et distribuée dans le livret d'accueil</p> <p><u><i>Gestion des évènements indésirables</i></u></p> <p>Point fort : Il existe peu de notes d'incidents dans le LVA mais les professionnels connaissent la suite donnée à posteriori (transmission au CD des notes d'évènements indésirables),</p> <p>Point fort : une procédure lutte contre la maltraitance est en cours d'élaboration.</p>	
--	--	--

8. Appréciation globale de l'évaluateur externe

Nous soulignons la disponibilité des permanents pour un déroulement optimum de l'évaluation externe et les remercions chaleureusement. En effet, l'évaluation externe du lieu de vie LA FERME AUX ANIMAUX s'est très bien déroulée.

Le lieu de vie LA FERME AUX ANIMAUX répond aux missions qui lui sont assignées et va au-delà notamment par :

- une prise en charge individualisée au plus près des besoins de chaque jeune accueilli,
- un accent important est apporté à la scolarité,
- une attention portée à tous favorisée par le petit nombre d'enfants accueillis et
- une participation à la réflexion nationale.

La qualité du travail pluridisciplinaire et la coopération dans l'équipe est exceptionnelle.

Les exigences liées à la loi 2002 sont en place et l'évaluation externe, au travers des différents thèmes appréhendés.

Depuis la première évaluation externe que nous avons réalisée, le lieu de vie a progressé dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité au service des jeunes accueillis.

Le lieu de vie LA FERME AUX ANIMAUX a encore, comme nous l'évoquions lors de la première évaluation, quelques efforts à faire en termes de formalisation des pratiques et des savoirs faire, mais la qualité de présence auprès des usagers observée lors de notre passage est chronophage dans un lieu de vie, où les enfants sont pris en charge 24h/24h 365 jours par an, et ne permet pas toujours à l'équipe d'être aussi efficace qu'elle le voudrait sur cette formalisation.

Notre appréciation globale est celle d'une grande attention portée à chacun des usagers qui sont accueillis et accompagnés, régulièrement écoutés, informés, et consultés.

L'observation faite sur le site atteste de la qualité de l'offre de service.

Le projet d'établissement est en cours de réécriture, il tient compte de la RBPP concernée, un projet intermédiaire a été rédigé depuis la dernière évaluation externe,

Le respect des personnes et de leurs droits, le souci de bienveillance, de personnalisation de l'accompagnement, de mobilisation du partenariat sont à l'oeuvre dans ce lieu de vie.

L'implication directe des usagers est à poursuivre.

Les usagers peuvent s'exprimer facilement, via les réunions d'expression : Une réunion hebdomadaire prenant en compte les questionnements éthiques a été mise en place, mais surtout par le biais du dialogue de qualité avec les professionnels du lieu.

Les usagers qui ont été rencontrés sont satisfaits des conditions d'accueil.

Concernant l'accompagnement par les professionnels, les relations sont bonnes, dans un climat bienveillant, avec du respect mutuel. Tout est fait pour impliquer les nouveaux salariés et leur faire prendre part à l'ensemble de la gestion du LVA par une implication dans la SCOP.

Les partenaires extérieurs consultés témoignent de très bonnes relations avec les professionnels du lieu, ils considèrent la ferme aux animaux comme un lieu et une structure propice à un travail d'accompagnement éducatif et social, avec un partenariat opérant, fiable et réactif.

Les conditions architecturales du site, et l'exploitation qui en est faite (aménagements, organisation) en fait en effet un lieu adapté à l'hébergement et à la mise en œuvre des activités pour enfants et jeunes adolescents, les chambres sont claires et agréables, investies par les jeunes.

Le processus d'évaluation interne a respecté les modalités prévues par les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM sur ce sujet, entraînant une culture partagée de la qualité au quotidien.

Nos préconisations

Les préconisations sont élaborées par l'équipe d'évaluateurs, au regard de l'analyse évaluative globale (lecture de tous les documents, observations sur site, échanges avec l'équipe éducative...) Elles portent sur les points qui lui apparaissent comme prioritaires, dans une optique d'amélioration de la qualité du service rendu.

Afin d'en favoriser l'opérationnalité et la portée, il a été tenu compte, pour le choix et le contenu de ces préconisations, du contexte d'intervention de l'établissement et des contraintes existantes.

Ces préconisations ont été, bien entendu, présentées et discutées avec l'équipe, lors de la phase contradictoire.

9. Méthodologie de l'évaluation externe

(Exemples d'items : descriptif des outils utilisés pour conduire et mettre en œuvre la démarche, modalités d'implication des équipes (Direction et personnels), modalités d'association des usagers, nombre d'entretiens conduits, nombre de jours pour conduire l'évaluation externe, dates de début et de fin de mission ...)

Items (5 maximum)	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils utilisés pour conduire et mettre en œuvre la démarche • Association des professionnels, des usagers et de partenaires extérieurs et modalités d'implication des équipes (Direction et personnels) • Nombre d'entretiens et de temps d'observations • nombre de jours pour conduire l'évaluation externe • processus contradictoire • dates de début et de fin de mission 	<p>L'évaluation s'est réalisée par le biais de la consultation des documents et les entretiens de toutes les catégories de personnels. La direction et l'équipe se sont impliqués et ont tout mis en œuvre pour faciliter l'évaluation externe Des entretiens téléphoniques ont eu lieu avec les partenaires et des salariés. L'évaluation externe a eu lieu d'octobre 2021 à mars 2022 Nous avons réalisé une réunion d'ouverture sur site avec l'ensemble de l'équipe afin d'aborder les points suivants :</p> <p>* <u>Présentation de l'évaluation externe</u></p> <p>- <u>Discussion autour des points suivants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Echange concernant l'évaluation externe, la démarche concertée * Présentation du référentiel évaluatif et sa validation. * Prise des rendez-vous des différents temps définis par l'équipe dans le planning de déroulement de l'évaluation externe transmis. * Mise au point de la stratégie la plus adéquate pour le déroulement favorable de cette évaluation externe (pour les usagers, l'équipe professionnelle et l'accompagnement éducatif). * Tour de table concernant les priorités que l'équipe souhaite mettre en avant dans l'évaluation externe, au regard du public, du type d'accompagnement afin de compléter le référentiel par des items liés aux spécificités d'un lieu de vie. * Projet d'établissement et prise en charge individualisée. * Comment l'accompagnement dans l'établissement s'intègre-t-il au parcours éducatif global ? * Comment les professionnels les usagers s'approprient la démarche?

* Comment articulez-vous votre accompagnement/recommandations de l'ANESM ?

* Sur quelles les références théoriques s'appuie votre pratique ?

Faire le point sur le recueil des données et Collecte des documents demandés

(Les 9 pièces techniques réglementaires/La documentation relative à la compréhension de l'établissement et à la réalisation de l'évaluation externe).

Outre ces documents, toute pièce utile à la compréhension du fonctionnement de l'établissement nous a été transmise.

Prévoir les plans d'intervention sur site

3 jours de recueil de données budgétés pour :

- les entretiens individuels avec des professionnels (cadres) ;
 - les salariés consultés en entretiens collectifs, représentant tous les métiers des différentes unités de travail ;
 - les usagers consultés en entretien collectif ou individuels ;
 - les entretiens téléphoniques/sur place avec des partenaires extérieurs ;
 - les temps d'observation (réunions d'équipe, + réunion d'expression) + visite des locaux + examen des dossiers individuels ;
 - lectures des documents (projet établissement, rapport évaluation interne, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet individualisé, rapport d'activités, cahier de liaison, comptes rendus réunions, ...).
 - présentation et processus contradictoire en présence des professionnels du lieu de vie.
- planning et organisation de l'évaluation externe selon le déroulé type d'une mission d'évaluation externe (cahier des charges).

Pour rappel, le planning et l'organisation de l'évaluation externe selon le déroulé type d'une mission d'évaluation externe (cahier des charges)/les différentes phases

- 1 - Entretien préalable avec le responsable et le comité de suivi de la structure évaluée/sur site
- 2 - Recueil et analyse documentaire/hors site
- 3 - Construction du cadre évaluatif/hors site
- 4 - Entretien avec le responsable et le comité de suivi pour la validation du cadre évaluatif et réunion d'ouverture avec l'ensemble des participants /sur site
- 5 - Entretiens, visites, observations, examen de dossiers/sur site
- 6 - Elaboration du pré rapport d'EE/hors site
- 7 - « Processus contradictoire » aboutissant à une réunion de travail « contradictoire » avec le comité de suivi de l'EE/sur site
- 8- Réunion de clôture/sur site
- 9 - Rédaction et remise du rapport final/hors site

10. Commentaires de l'ESSMS sur l'évaluation externe

Commentaires de l'ESSMS	
Sur le déroulement de l'évaluation externe	Sur les conclusions de l'évaluation externe
<p>Pour cette deuxième évaluation externe notre Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) a souhaité faire à nouveau appel au cabinet Authentique Azimut. Béatrice Duthieuw et Olivier Cailleau sont venus accompagné-es cette fois par le psychologue de leur cabinet, Alain HAAS, garantissant ainsi un regard nouveau sur notre structure.</p> <p>L'équipe s'est montrée disponible et a su réagir aux aléas de la période instable. L'intervention in situ a dû en effet être reportée pour cause de covid au sein du groupe de jeunes accueilli-es au LVA.</p> <p>La temporalité a été compressée et le cabinet d'évaluation a su s'adapter afin de respecter les délais de remise du rapport final au département de l'Allier.</p> <p>L'équipe d'évaluateurs s'est montrée flexible et nous a proposé un plan d'intervention sur site tenant compte des contraintes de notre équipe et du fonctionnement du lieu.</p> <p>D'autre part, pendant la période évaluative, nous avons pu solliciter à distance, Hervé BORDY, juriste du cabinet afin d'aborder des questionnements juridiques qui animaient l'équipe de permanent-es du lieu</p>	<p>Le cabinet Authentique Azimut s'est montré soucieux, dans ses conclusions, de mettre en avant des points forts de notre fonctionnement tout en pointant avec doigté certaines améliorations à prévoir tout en tenant compte de la spécificité des LVA.</p> <p>Nous avons particulièrement apprécié la pluridisciplinarité et donc la richesse des intervenants-es qui nous ont apporté des pistes d'améliorations intéressantes.</p>

Convention

**CONVENTION POUR L'ÉVALUATION EXTERNE DU LIEU DE VIE
LA FERME AUX ANIMAUX
PAR AUTHENTIQUE AZIMUT**

1- LE CONTEXTE D INTERVENTION DE AUTHENTIQUE AZIMUT:

Le lieu de vie la FERME AUX ANIMAUX a retenu la proposition du cabinet AUTHENTIQUE AZIMUT pour la réalisation de son évaluation sur site

2- DEMARCHE METHODOLOGIQUE :

1°) L'ÉLABORATION DU PROJET ÉVALUATIF ET LA FORMALISATION DU CONTRAT DE PRESTATION

Le projet évaluatif comporte ::

- Le cadre de référence de l'évaluation :
- Le fondement des activités déployées : cadre réglementaire, missions et/ou objectifs généraux, établissement aux services en organisation et son fonctionnement.

Le cadre évaluatif consiste à observer, décrire et à adapter le questionnement évaluatif a chaque établissement ou service.

Pour cela il est nécessaire :

- D'Identifier **les missions**, les orientations de l'organisme gestionnaire, le contexte et le territoire où se déploie les activités et ses évolutions
- De Rappeler **les repères** de bonnes pratiques concernant spécifiquement l'établissement ou le service inclus dans les recommandations de l'Anesm
- De Caractériser **le profil de la population** effectivement accompagnée et son évolution
- De Spécifier les **objectifs de l'accompagnement notamment ceux relatifs:**
 - La Promotion de l'autonomie et de la qualité de vie
 - La Personnalisation de l'accompagnement
 - La Garantie des droits et de la participation

- La Prévention et gestion de risques inhérents à la situation des usagers

Le plan d'évaluation présente :

- Les modalités de mise en œuvre d'évaluation et les phases de concertation à prévoir tout au long du processus évaluatif
- Les partenaires à mobiliser aux différentes étapes du processus évaluatif (professionnels, usagers, proches) sous forme du planning d'intervention.

Ce plan d'évaluation sur site sera finalisé lors de la réunion d'ouverture

2°) LE RECUEIL DES DONNEES :

L'analyse des documents réglementaires communiqués par l'établissement et/ou le service selon la liste indicative communiquée par mail (les 9 pièces techniques) et autres documents nécessaires à la compréhension du service, l'observation sur le terrain, les entretiens individuels et collectifs.

3°) L ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES ET LA SYNTHESE :

L'analyse est conduite en cohérence avec le décret 2007 975 du 15 mai 2007.

4°) LA FORMULATION DE PROPOSITIONS ET/OU PRECONISATIONS

5°) LA REDACTION DU RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE

3- LE RAPPORT D EVALUATION :

Le plan du rapport d'évaluation : nous vous proposons un rapport en deux parties :

Première partie :

1- Le cadre de l'intervention :

- Avec la présentation du LVA et ses missions,
- Le profil des publics accompagnés,

- Les objectifs de cet accompagnement.

2- la procédure d'évaluation :

- Les objectifs de l'évaluation en cohérence avec le décret 2007 927 relatifs à
L'évaluation externe (qui passe de la partie 1 à 2)
- La description des étapes de la procédure d'évaluation externe et le plan d'évaluation.

Deuxième partie :

LES 5 THEMES DU CADRE EVALUATIF

6. Le projet d'établissement (conditions d'élaboration et de mise en œuvre) et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers
7. Personnalisation de l'accompagnement, expression et participation individuelle et collective des usagers
8. L'ouverture de l'établissement sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel, et économique
9. La démarche d'évaluation interne et la prise en compte des recommandations de bonnes pratiques
10. La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

4- METHOLOGIE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA MISSION

Phase 1 : Constitution du dossier préliminaire à l'évaluation externe.

Phase 2 : l'analyse du dossier préliminaire à l'évaluation externe et la constitution du projet évaluatif.

Les pièces constitutives du dossier seront étudiées par les deux évaluateurs mais au préalable le projet évaluatif sera formalisé lors de la réunion d'ouverture avec les personnes présentes compte tenu des délais dus à la reprise.

Phase 3 : réalisation de l'évaluation externe sur site :

Le plan d'évaluation d'externe sera finalisé à partir de la proposition de AUTHENTIQUE AZIMUT le jour de la réunion d'ouverture, afin de satisfaire au mieux au planning des personnels et aux disponibilités des personnes sollicitées et en fonction de nos agendas respectifs.

L'évaluation sur site se fera sous forme d'entretiens dans un bureau mis à disposition ou de rencontres de groupe si cette hypothèse s'avère judicieuse.

L'évaluation se basera également sur l'observation de documents, de preuves demandées sur site en complément.

Phase 4 : Formalisation et présentation du rapport d'évaluation externe contradictoire :

- Formalisation du pré-rapport d'évaluation par les évaluateurs,
- Organisation d'une réunion de restitution et de débats contradictoires de deux heures en visio,
- Transmission du pré-rapport d'évaluation au LVA pour lecture et accord, intégrant les retours contradictoires sur ce pré-rapport par le LVA (échanges par mails et téléphone amenant ou non à une modification et envoi du rapport final d'évaluation au LVA (version PDF et version papier).

Phase 5 : Transmission du rapport d'évaluation aux autorités compétentes (CD) par le LVA:

6. LA COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATEURS ET L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME HABILITE :

L'organisme habilité sera AUTHENTIQUE AZIMUT, les évaluateurs sont :

Mme Béatrice DUTHIEUW, Mr olivier CAILLEAU et Mr Alain HAAS

Les CV des intervenants ont été présentés dans la réponse à l'appel à projet.

Les règles de conduite applicables à l'organisme et aux intervenants de l'évaluation externe sont intégrité, objectivité, confidentialité et compétences. Une déclaration sur l'honneur signée sera remise au LVA.

TARIF

Nous avons convenu que le tarif pratiqué sera de 4500 euros facturés pour mener l'évaluation externe de LA FERME AUX ANIMAUX, nous pratiquons une baisse de 200 euros en compensation de l'hébergement proposé par la ferme aux animaux soit 4300 euros nets de taxes.

Les repas pris dans le cadre de l'évaluation externe sont à la charge du LVA.

Les interventions comprennent l'intervention de 1 à 3 évaluateurs au sein de l'établissement, les frais de déplacement, l'analyse des documents recueillis hors site et la production d'écrits /rapports en version papier et numérique hors site, la restitution du pré rapport.

CALENDRIER : L'évaluation externe sera menée d'octobre 2021 à mars 2022 avec un rendu au plus tard en avril 2022

Paiement et facturation.

La facture sera adressée à l'adresse du LVA.

La totalité de la prestation sera réglée après la remise du rapport final.

Son paiement sera réalisé dans les délais légaux, à savoir 45 jours à partir de la date d'émission.

BON POUR ACCORD DE L'EVALUATION EXTERNE DU LVA LA FERME AUX ANIMAUX PAR AUTHENTIQUE AZIMUT SUR LA BASE DES ELEMENTS PRECITES

LE LVA

AUTHENTIQUE AZIMUT

LA FERME AUX ANIMAUX

Béatrice DUTHIEUW

Olivier CAILLEAU

EMMA SOLDATTI

C.V

Alain HAAS – psychologue /évaluateur Authentique Azimut

Expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 1995 Ouverture d'un cabinet de psychologue à La Madeleine (travail libéral), aujourd'hui à Hellemmes. Dans le cadre de ce cabinet, outre une consultation, j'effectue des supervisions d'équipe et des actions de formation ainsi que des missions d'évaluation - Depuis 1994 : conseiller technique au C.O.T. de St Omer trois demi-journées chaque semaine: travail avec les groupes, les psychologues, les éducateurs scolaires, la direction, aide à l'élaboration et à la rédaction des textes institutionnels. <p>Auparavant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 1985 à début 1994 : Directeur et psychologue à l'association Agir et Parler à Roubaix. Cette association, organisme de formation agréé, a travaillé, à partir du problème de l'insertion des jeunes et adultes reçus, la question de l'identité : redonner à chacun une distance à l'autre et à soi-même. Pour cela, nous travaillions selon quatre axes : le pédagogique, l'éducatif, le psychologique et le culturel. Cela signifiait concrètement que toute personne reçue à Agir et Parler pouvait avoir accès à ces quatre registres. Les autres conditions nécessaires étaient un travail d'équipe pointu et un travail en partenariat très étoffé avec l'extérieur. Outre ma fonction de directeur, mon travail de psychologue consistait à faire des premiers accueils systématiques, des suivis psychologiques et l'animation du travail d'équipe: synthèses, groupes de réflexion
Diplômes et formation	<ul style="list-style-type: none"> - Evalueur externe pour l'AFEJ, (CMPP, ITEP, CPI) - Responsable démarche qualité Centre Anne Frank de Saint Omer (62) de l'association ASRL - Evaluations internes du Centre Anne Frank, des CSAPA de Wignehies et de Caudry - Interventions auprès d'établissements pour la mise en place des outils de la loi 2002-2 (MECS, IME, MAS, CSAPA, service de prévention, foyers occupationnels, hébergement) - Supervision d'équipes (psychiatrie, pédopsychiatrie, addictologie, justice) - Président de l'association FCL (Forum du Champ Lacanien) Lille-Tournai (recherche et formation en psychanalyse), vice-président de l'AERAPU qui gère le BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire, consultation gratuite pour les étudiants)
	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de Psychologie clinique obtenue en 1981 - C.A.F.C.O.: certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation, obtenu en 1981 <p>J'ai par ailleurs l'autorisation d'utilisation du titre de Psychologue délivrée par la D.R.A.S.S.</p> <p><u>Autres formations- Travaux réalisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse personnelle - Formation psychanalytique: journées, séminaires, cartels. - Mémoire sur le "nonsense" - Article sur la forclusion chez l'enfant psychotique- Nombreux articles sur l'intégration sociale, sur le chômage et l'exclusion des jeunes (revue de sociologie : La boîte de Pandore, Les cahiers du Centre Info, journaux: Autrement dit, La Croix)- Emissions de radio- Organisation d'un colloque national à Lille en février 1992 ayant réuni plusieurs centaines de personnes (artistes, travailleurs sociaux, psychologues, journalistes, politiques) autour du thème: importance de l'art et de la culture pour l'insertion. J'animais l'atelier : L'art, un luxe nécessaire. - Diagnostic des populations étrangères et d'origine étrangère dans le Nord, commande de la Préfecture du Nord - Participation à l'ouvrage collectif « Discriminations et mémoires » sous la direction de M Saïdi, 2006, éditions du Geai bleu.

Expérience de l'évaluation dans le secteur social et médico-social	<p><u>Supervisions menées ou en cours depuis ces 5 dernières années</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêteurs sociaux auprès du Tribunal de Grande Instance de Lille. - EPSM de Saint André - CMP (consultation enfants) de Lille-Nord, Lambersart et Lomme - Hôpital de jour pour adultes « Les 4 Chemins » à Lille-Wazemmes. - Centre L. Carroll et A. Rimbaud : Centre de sevrage et consultation pour toxicomanes. - CSM Lille-Sud - Unité d'hospitalisation Plein Sud de Lommelet
	<p><u>Activités dans le domaine de la formation et de l'évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - J'interviens fréquemment dans des actions de formation ou d'aide à la rédaction de projets ou d'aide méthodologique : centre de post-cure de Wignehies, CAT des 3 fontaines d'Ambleuse, CHRS Visa de Lille, Comité de probation du tribunal de Lille, IME de Douai, MECS de Bapaume, CHRS Agora de Roubaix, - Mes domaines d'intervention ces dernières années ont été principalement la mise en place des outils de la loi 2002-2 et leur appropriation : GREID de Valenciennes, Réagir à Tourcoing, Centre des apprentissages à Phalempin, MECS de Bapaume, MECS de Douai, FAR De Pont de Metz (80), Club de prévention de Fourmies, CTR Le Point du Jour à Wignehies, CSAPA de Caudry, MAS de Baisieux, MAS de Denain, Service habitat de l'UDAPEI d'Hellemmes - J'interviens pour l'évaluation interne du CTR Le Point du Jour de Wignehies et du club de prévention de Fourmies - En tant que conseiller technique du COT Anne Frank, je rédige ou aide à la rédaction du projet de vie, des projets de groupe, du règlement de fonctionnement. Je suis également responsable de la démarche-qualité dans cet établissement et de l'évaluation interne. - J'ai mené un travail d'analyse des pratiques professionnelles au SSIAD de Ronchin avec, entre autres, un travail sur les outils de la loi 2002-2.

Olivier CAILLEAU – Authentique AZIMUT	
Expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2014 : Educateur permanent du LVA les grands lacs à Prades Salars, plus particulièrement chargé des activités sportives en milieu naturel et des séjours de rupture. - Depuis 2010 Participation aux évaluations externes réalisées par l'association et à la construction de la démarche évaluative AUTHENTIQUE AZIMUT, participation à l'élaboration du référentiel national d'évaluation interne des séjours de rupture avec B DUTHIEUW et le docteur Patrick Bonvin à FRIBOURG en SUISSE. - De 2009 à 2019 : - éducateur en service logement Envol Catoire PAPILLONS BLANCS de LILLE : - accompagnement de déficients intellectuels, travailleurs en ESAT dans leur projet

	<p><i>Auparavant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Educateur permanent du lieu de vie de Zoteux, institution les enfants de la marine de St Martin les Boulogne pour séjours de rupture - Educateur permanent du lieu de vie Authentique azimut - Educateur au Centre Thérapeutique Résidentiel de l'Association chalet du thianty en Haute Savoie - Animateur sportif pour L'A. D. E. S. P. A. - Educateur au foyer « Home des Flandres » de Tourcoing
Diplômes et formation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à l'évaluation externe à AUTHENTIQUE AZIMUT - Préparation formation Lille 3 : MASTER 1&2 Education et Santé - C.P.F D (Centre Public de Formation de Directeurs et Chefs de Projets) - D.E.F.A. (Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animateur) - Conduite de projet en milieu rural à l'Institut de Genech. - Formation en toxicomanie dispensée par le C.R.E.S. (Comité Régional d'Education pour la Santé). - Formation en toxicomanie dans le cadre de « Généralistes et Toxicomanie ». - DUT Carrières Sociales – Option Animateur social et socioculturel
Expérience de l'évaluation dans le secteur social et médico social	<ul style="list-style-type: none"> - Travaille depuis 32 ans dans le champ du médio social avec des fonctions d'éducateur, formatives et de responsable de structure ; et plus particulièrement dans le secteur de la toxicomanie, dans le champ du handicap.

Beatrice DUTHIEUW – Authentique AZIMUT

<p>Expérience professionnelle</p>	<p>DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT SOCIAL ET MEDICO SOCIAL, titulaire du CAFDES</p> <p>Depuis 2008 Directrice à AUTHENTIQUE AZIMUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'activité éducative de séjours de rupture, édition d'un annuaire national. - Organisme de formation, notamment aux écrits professionnels en partenariat avec l'IRTS Nord Pas-de-Calais sur site et en établissements - Cabinet d'évaluation externe dans le cadre de l'habilitation ANESM N° 2009-11-291 <p>Auparavant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directrice, permanente du lieu de vie de Zoteux, - Chargée de mission AUTHENTIQUE AZIMUT - Educatrice, foyer Rose Pelletier A.S.R.L à LOOS adolescentes A.S.E /P.J.J - Chef de service à l'Association « AGIR ET PARLER » Roubaix, utilisant les activités artistiques dans un but de réinsertion, auprès des publics jeunes et adultes en difficultés. - Educatrice au « Home des Flandres » Unité Adolescents ASE à TOURCOING. - Educatrice à l'I.T.E.P. - Animatrice au Centre Social de l'HOMMELET – ROUBAIX.
<p>Diplômes et formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation interne AUTHENTIQUE AZIMUT - Formation à l'évaluation externe Espace SENTEIN de MONTPELLIER 2011-2012 - CAFDES à l'IRTS DE Lille 2011 - V.A.E éducateur spécialisé réalisée de janvier 2008 à juin 2009, diplôme obtenu en juin 2009. - MST GDS : Maîtrise de Sciences et Techniques de Gestion et de Développement Social à l'ISAS - C.P.F.D. : Diplôme de directeur, chef de projets d'actions socioculturelles au Centre Public de Formation de Directeur, au CREPS de WATTIGNIES, - D.E.F.A. - D.U.T Carrières Sociales Option Animation Sociale et Socio-culturelle.
<p>Expérience de l'évaluation dans le secteur social et médico-social</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaille depuis plus de 20 ans dans le champ du médico-social avec des fonctions, formatives et de responsable de structure ; et plus particulièrement dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, de l'enfance handicapée. - Autoformation secteur de l'évaluation de la prise en charge des adolescents relevant d'ITEP et travail avec des spécialistes de l'évaluation en SUISSE et en France. 2 années, formation à l'évaluation externe de l'espace SENTAIN de Montpellier en 2011/2012. - Construction d'un référentiel national pour l'évaluation interne des séjours de rupture en lien avec l'université de Fribourg en Suisse. <p>Evaluation externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'ITEP et le SESSAD du CDE des landes pour Veritas - Evaluation du BAPU de Lille <p><i>En coopération avec OGIP QUALITE</i></p>

- Evaluation ASSOCIATION JCLT en cours /2014 (SAJE PARIS PLACEMENT FAMILIAL, MECS A POISSY, MECS A GUERVILLE, MECS A MANTES LA JOLIE
 - Evaluation du service ADOSEINE, 16 services d'hébergement adolescents (internat/semi internat semi autonomie, AEMO, accompagnement des familles) janvier 2014
 - Evaluation externe de l'IME le chant du loup IDEPHI ROUEN octobre/décembre 2013
 - Evaluation du SAFE de Nancy ASSOCIATION JCLT mars/avril 2013
- En coopération avec l'IFAR et E2i*
- Evaluation des établissements de l'AEP de st QUENTIN en cours 2014
 - Evaluation externe des établissements et services du Pôle social gérés par l'Association d'Action Éducative (A.A.E.) (2014)
 - Évaluation externe loi 2002-2, association AFEJI, 2011 : 4 établissements et services : 1 ITEP 16 places, 1 CAE 12 places, 2 CMPP en coopération avec les 6 équipes d'évaluateurs retenues par l'association AFEJI pour réaliser les évaluations externes de 39 établissements et services – (2011-2012) coordonnées par E2i

ASSOCIATION AUTHENTIQUE AZIMUT

72. rue de Néchin

59115 LEERS.

03.20.75.68.98/06.11.36.69.71

authentiqueazimut@yahoo.fr

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignons, Béatrice DUTHIEUW, responsable de l'association AUTHENTIQUE AZIMUT, 70 rue de Néchin 59115 LEERS, olivier Cailleau éducateur et évaluateur et Alain HAAS psychologue de l'association, déclarons sur l'honneur remplir les conditions telles qu'énoncées dans le décret N° 2007-975 du 15 mai 2007 et celles figurant dans notre dossier d'habilitation.

Nous nous engageons à :

- **Agir en en conformité avec le Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007** fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Respecter notre obligation de réserve et de secret à l'égard de toute information dont nous aurions connaissance dans le cadre de notre activité,
- Réaliser notre prestation dans un esprit d'ouverture, d'indépendance, de franchise et de loyauté, dans l'intérêt des commanditaires, des usagers et de l'association.

Fait à LEERS, le 30 mars 2022 Béatrice DUTHIEUW, Alain HAAS Olivier CAILLEAU

Sigles utilisés

ANESM	Agence Nationale de l'Évaluation des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CG	Conseil Général
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Chef de Service Educatif
CVS	Conseil de vie Sociale
DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
EI	Évaluation Interne
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
IRP	Institutions Représentatives du Personnel
PI	Projet Individualisé
PE	Projet d'Établissement
PS	Projet de Service
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM
TISF	Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale
TS	Travailleur Social
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience